

la Semaine

de l'émigration

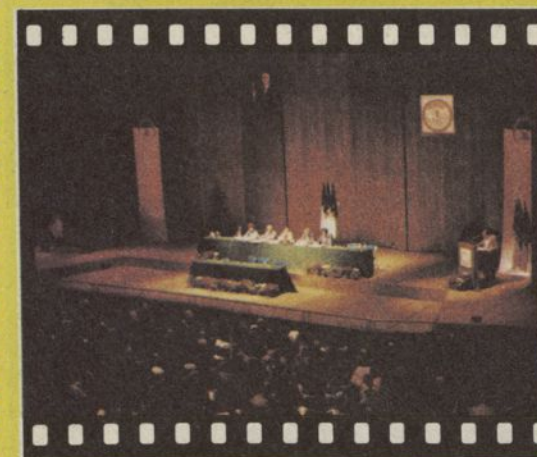
ORGANE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE

Comité central du FLN
MOBILISATION
ET TRAVAIL
Editorial
ACTE DE FOI



l'Amicale après la XI^e A.G.

INNOVER
ET
AGIR



- Commission
paritaire n° 64700

■ **Organe de l'Amicale
des Algériens en Europe
Hebdomadaire**

■ **Directeur de la
publication**

Abdelkrim SOUICI

■ **Rédaction - Administra-
tion**

3, rue Joseph-Sansbœuf
75008 Paris
Tél. : 387.35.09
Compte banque U.M.B. Paris
n° 0066 401 4007

■ **Bureau d'Alger**

Centre d'information
de l'émigration
36, rue Asselah Hocine
Alger
CCP : 30 20 Alger

■ Nos abonnements sont
payables à la commande
sur la base des tarifs
indiqués ci-dessous,
et libellés exclusivement
en Dinars algériens,
ou Francs français,

■ **Algérie :**

Un an : 115 DA
Six mois : 60 DA

■ **France et autres pays :**

Un an : 190 FF
Six mois : 100 FF

Une réduction de 50 % est
consentie, sur les abonne-
ments, aux jeunes de moins de
25 ans et aux étudiants.

■ Pour tout changement
d'adresse, nous prions
nos abonnés de nous
informer une semaine
à l'avance, en nous joignant
la dernière bande d'envoi.

■ Les documents reçus à
notre rédaction, ne peuvent
être réclamés par leur
expéditeur. Leur envoi
implique l'accord de
l'auteur pour leur
libre publication.

Agence (textes, photos) : APS

■ **Cadet Photocomposition**
9, rue Cadet - 75009 Paris
Imprimerie d'ETC
76190 - Yvetot

SOMMAIRE

Du n° 88

■ XI^e A.G. DE L'AMICALE :

- Innover et agir
(P. 4 et 5)
- La liste des membres
du Comité directeur
(P5)

EDITORIAL

- Un acte de foi 3

EMIGRATION

- Carte de travail et de séjour unique de 10 ans 10
- A propos de l'aide au retour 10
- Mme Françoise Gaspard : égalité de droits 11

ISLAM

- Ramadhan : mois de jeûne, de piété et de méditation 12

ACTUALITE

- Un dyptique remplace la carte de débarquement 13

ALGERIE

- 12^e session du Comité central du FLN : mobilisation et travail 24

SPECIAL XI^e A.G.

- La XI^e A.G. par l'image (pages 8, 9 et 17)
- Les documents de la XI^e A.G. :
 - Déclaration : l'Algérie et la promotion des droits de l'homme
(pages 6 et 7)
 - Résolution générale
(pages 15, 16 et 18)
 - Recommandation sur les structures et l'organisation
(pages 18 et 19)
 - Recommandation sur les problèmes de la Communauté
(pages 19 et 20)
 - Recommandation sur la culture et l'information
(pages 20, 21 et 22)
 - Les messages
(pages 22 et 23)

Reportage photographique Maamar Boukerrou

Acte de foi

METTANT en œuvre les décisions du V^e Congrès tenu en décembre 1983, le Comité central du FLN, réuni en sa douzième session, du 22 au 23 mai 1984 à Alger, a défini et adopté « un large programme touchant tous les aspects du développement national », c'est-à-dire « le plan quinquennal 1985-1989 », et arrêté les grandes lignes de la politique nationale de la jeunesse.

Ce sont là deux décisions importantes dans la mesure où elles engagent l'avenir même de notre pays. Le plan quinquennal, au-delà des réalisations ponctuelles qu'il prévoit, contribue de façon irréversible aux transformations qui préfigurent l'Algérie de demain. Quant à la politique de la jeunesse, elle est destinée à déterminer le devenir des générations montantes, c'est-à-dire celles qui sont appelées à prendre le relai des responsabilités nationales.

PLAN quinquennal et politique de la jeunesse sont, par conséquent, deux entreprises qui appellent tous nos efforts et notre énergie pour être conduites avec succès.

Cette préoccupation, le Président Chadli s'est particulièrement attaché à la souligner. Intervenant à l'ouverture et à la clôture de la 12^e session du C.C., il a mis en relief deux principes de base : « compter sur notre propre effort » et « mobilisation et travail ».

LE « compter sur soi », d'abord, est un principe cher à la Révolution algérienne. L'indépendance n'aurait jamais été reconquise — et encore moins octroyée — s'il avait fallu compter sur autrui ; si les Algériens, sous la conduite du FLN, n'avaient pas pris les armes et engagé la lutte contre le colonisateur. D'innombrables exemples peuvent illustrer cette vérité qui s'est vérifiée — et se vérifie chaque jour — dans les tâches de reconstruction nationale.

Certes, il ne s'agit pas de rejeter la contribution d'autrui, ou de la méconnaître lorsqu'elle s'est exercée avec bonne volonté ; elle ne peut être cependant que subsidiaire ou complémentaire. En aucun cas elle ne peut être exclusive. Dans la phase actuelle

elle peut être représentée par la coopération dans le sens que l'Algérie a toujours entendu donner à ce mot, c'est-à-dire un échange dénué d'arrière-pensées et mutuellement avantageux.

Cet effort de soi-même ne peut évidemment se concevoir sans un engagement total à travailler et à demeurer mobilisé au service de la mission entreprise.

LE travail est un droit, sans aucun doute, et l'Algérie lui attribue cette qualification dans tout son système institutionnel. Mais il est aussi un devoir : un devoir envers soi-même en tant qu'individu digne et libre, envers sa famille pour contribuer à sa promotion, envers son entreprise pour mériter sa confiance, envers la nation, enfin, pour participer à son effort global et prendre place honorable en son sein, sans complexe.

Travailler seulement ne suffit pas si on le fait de façon neutre, quasi mécanique. Il faut prendre conscience de ce que l'on fait, de la raison pour laquelle on le fait et de la portée de son action. En un mot, il faut se sentir mobilisé pour la tâche que l'on remplit.

IL faut accomplir son travail comme un djoundi sa mission. Cela suppose rigueur, discipline, conscience professionnelle, et disponibilité, sans lesquelles il n'y aurait point de travail bien fait. Il faut se sentir mobilisé car, en fait, c'est une véritable guerre que nous nous devons de mener pour combattre l'ignorance, le sous-développement et les convoitises.

En regard des enjeux considérables pour lesquels notre pays se trouve engagé, notre contribution, prise individuellement, peut paraître bien modeste. Elle est pourtant décisive, dès lors qu'elle s'inscrit dans l'esprit défini par le Président Chadli qui nous invite, ainsi, à un véritable acte de foi en l'Algérie révolutionnaire. Aucun Algérien ne s'y dérobera.

Après la XI^e Assemblée générale de l'AAE

Le temps de l'innovation et de l'action

« ... Il nous est dicté d'innover, de rénover et d'agir tous les jours ensemble, toujours unis et solidaires ».

Abdelkrim Souici



« Si les objectifs assignés par notre X^e assemblée générale ont été atteints pour l'essentiel, il nous reste, dans un contexte tout à fait nouveau, à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ceux que nous trace aujourd'hui la XI^e assemblée générale ».

M. Abdelkrim Souici, président de notre Amicale, dans son allocution de clôture, le dimanche 20 mai à Lille, a indiqué le chemin qui attend notre organisation qui vient d'entamer une nouvelle « législature ».

Sans doute faudra-t-il consacrer le temps nécessaire à la réflexion que suscite la lecture des diverses communications et résolutions adoptées lors de l'A.G. du 19-20 mai. En tout état de cause, un seul mot d'ordre prévaut : parachever la réussite et accentuer la dynamique.

En d'autres termes, pour citer encore une fois M. Abdelkrim Souici : « pour nous permettre de poursuivre notre mission au

service des nôtres avec une plus grande efficacité encore, il nous est dicté d'innover, de rénover et d'agir tous les jours ensemble, toujours unis et solidaires ».

Union et solidarité. Voilà deux maîtres-mots qu'il s'agit de mettre en exergue dans toute notre action à venir, mais auxquels il convient d'ajouter : démocratie et responsabilité. Car face aux formidables défis imposés à notre communauté résidant en Europe, face à la complexité des problèmes auxquels sont confrontés nos nationaux en pays d'accueil, il y a nécessité à faire preuve d'une solidarité — sans faille, agissante et efficace — tout en faisant montre d'imagination et d'idées assez neuves pour permettre à notre jeunesse d'y adhérer pleinement et en toute conscience.

La jeunesse, avec son fantastique potentiel, voilà l'avenir ! Et les faits sont là : 60 % de notre communauté est exclusivement composée de

jeunes de moins de 25 ans. Les diverses communications de la XI^e A.G. ne sont pas fait faute de consacrer une place relativement prépondérante à cette jeunesse. Déjà avec la dynamique impulsée lors de la X^e Assemblée de notre Amicale, l'élargissement de nos structures, suite au processus de démocratisation, a consacré une place au rajeunissement.

Les résultats, pour modestes qu'ils puissent apparaître, avec seulement 15 % de jeunes composant nos adhérents, ne sont pas moins probants, puisque, comme l'a relevé la communication sur la rénovation, « la concrétisation de ces résultats en matérialise par la participation effective et progressive de catégories sociales, jusqu'ici marginalisées, telles que les jeunes et les femmes, qui, maintenant font partie des comités et des bureaux à tous les niveaux ».

Il va sans dire qu'il y a nécessité à poursuivre sans relâche cette action engagée.

Et, ce, pour « favoriser une ouverture plus grande de nos structures en direction des jeunes et des femmes, mettre en pratique une politique de formation adaptée à nos besoins, renforcer et améliorer notre système d'information pour répondre efficacement aux objectifs que s'est fixée notre organisation... »

Il n'y a pas jusqu'aux différentes interventions des personnalités représentant les ministères et les organisations de masse qui n'aient insisté sur le rôle de la jeunesse, sur l'enracinement de sa personnalité dans le patrimoine national et sur son degré de maturité et de conscience.

Aussi n'est-il pas étonnant que les diverses communications ou résolutions évoquent les problèmes de la jeunesse.

Ainsi si la résolution « structures et organisation » « estime que la refonte des structures a été renforcée par l'apport des jeunes et de femmes... », elle ne

recommande pas moins « le développement et le suivi des activités de l'AAE, dans tous les domaines, pour répondre aux besoins de notre communauté, et notamment ceux de la jeunesse », tout en soulignant, par ailleurs, la nécessité « de veiller à l'émergence de jeunes engagés pour assurer l'avenir ».

De même la résolution générale insiste-t-elle « sur la nécessité de développer le dialogue avec nos jeunes, de les associer aux activités de l'organisation pour les préparer aux responsabilités qui les attendent et assurer la relève au sein de nos structures ».

Voici donc, plus que jamais, venu le temps de l'innovation et de l'action.

L.A.



LISTE DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

SOUICI Abdelkrim
AIT OUAZZOU Mohamed Arezki
ADDOU Houcine
AHMOUDA Kheira Hasnia

AIDLI Abderrahmane
ALLOUANI Abderrahmane
ALLOUANI Allaoua
AMMARI Laid

ANANI Houcine
ASSAL Kouider
ATTALAH Brahim
BENAZIZA Ali

BENBAHLOULI Madani
BENCHABANE Makloul
BENOUARETH Abdelmadjid
BENSIKHALED Zahir
BITAM Slimane
BOUAZIZ Mouloud
BOUCHEDDA Ahcene
BOUDERBALA Ali
BOUJADA Abdelmadjid
BOUNAAS Amar
BOURAHLI Lakhdar
BOURICHE Abderrahmane
BOUSSAID Mouloud
BRAHIMI Said
BOUZIDI Mohamed
CHERGUI Said
DERRADJI Omar
DIAB Nadir
EL-KETROUSSI Ali
IDIRI Salah
ILLOUL Amar
IMESSAOUDENE Slimane
IZZA Mohamed
KHEDDIM Bouazza
Mme KESSALI Houria
KHEIRELINE Ali
KOUSSA Salah
LACHOURI Rabah
Mme LAMI Tassadit
LAOUADI Ahmed
LATRECHE Mohamed
LAZALI Amar
MANAA Tayeb
MEGUERNEZ Ramdane
MEKKI Ahmed
MELLAB Mohamed Said
Melle MENAI Nassera
MERZOUGUI Abdelkader
MAHAMMED Abdelaziz
NADIR Ahmed
OUAZENE Bachir
OULD CHEIKH Ahmed
OUNNAS Mohamed
RAFFED Abdelkader
RAHMANIA Youcef
RAIS Mohamed
ROUABAH Hady Amar
SAHOULI Mohamed
SEGHIER Benayada
SEGHIR Mohamed
SEHILI Menouer
Melle SERSOU Naima
SETTA Khatir
ZAIR Yahia
Melle ZEGHLACHE Yamna
ZEKRI Abdellah
ZEROUAL Mostefa



Abdelkrim Souici, président de l'Amicale des Algériens en Europe, prononçant l'allocation de clôture de la XI^e Assemblée générale, réunie les 19 et 20 mai 1984 à Lille (France).

Et les cinq membres des bureaux de comités de régions dont les postes seront pourvus ultérieurement

Les catalyseurs

« Le problème primordial concerne le rajeunissement des responsables de l'organisation ». Ce propos d'un jeune délégué de la région du centre (St-Etienne) situe d'emblée la problématique pourtant induite dès les 30 et 31 mai 1981 à Versailles, lors de la X^e Assemblée générale.

60 % de notre communauté sont des jeunes de moins de 25 ans. S'ils connaissent et subissent, pour une certaine catégorie (celle des demandeurs d'emploi) les souffrances et les angoisses de leurs aînés, il faut bien se rendre compte qu'ils comptabilisent aussi leurs problèmes spécifiques dont il est plus que jamais nécessaire de prendre acte.

Cette jeunesse constitue l'atout majeur de notre communauté. Elle devrait donc forcément être l'atout majeur de notre Organisation. Quand on compte environ 400 000 jeunes de moins de 20 ans, d'ailleurs en majorité tributaires de la loi sur la nationalité, il faut bien comprendre et il faut bien admettre que l'avenir ne peut se concevoir que par et pour eux.

Pour eux dans la mesure où la notion même d'immigration est, de plus en plus, appelée à disparaître pour céder la place à celle d'une communauté d'origine algérienne résidant en France et en Europe. Par eux puisqu'ils sont, ils seront les éléments catalyseurs de la stratégie nouvelle qui résulte d'un certain nombre de situations.

Les jeunes, garçons et filles, sont de toute évidence profondément imprégnés de la somme de valeurs et d'idéaux dont notre peuple entend se prévaloir pour transcender tous les défis de l'histoire et concrétiser tous les objectifs de la Révolution. Ils sont assurément passés au moule de la personnalité algérienne et, de cette personnalité de base, ils gardent et garderont toujours les effets héroïques du 1^{er} novembre et qui font la fierté des générations nouvelles. Celui-là qui ne peut comprendre que notre jeunesse est la meilleure arme de notre Révolution et qu'il lui appartient de prendre, là où il le faut, quand il le faut, la relève dans la tâche d'émancipation nationale, celui-là ne sera jamais qu'une aberration de la conjoncture. Comme en mai 1956, nos jeunes sont à la mesure des exigences du combat et ils savent toujours montrer qu'il n'est jamais vain de leur faire pleinement confiance.

Les enseignements du V^e congrès du Parti et les importantes décisions qui ont suivi, notamment en ce qui concerne la constitution du gouvernement ou la nomination des secrétaires de mouhafadhas (commissariats du Parti) ont été autant de démonstrations pertinentes qui situent à sa juste mesure la circulaire n° 30 du président Chadli Bendjedid,

secrétaire général du Parti et président de la République.

Pour en revenir à notre organisation, la XI^e Assemblée générale a permis de vérifier qu'il reste encore à faire pour permettre à notre jeunesse d'assumer pleinement son rôle, de réaliser ses aspirations, voire de consolider son unité et sa solidarité...

La crédibilité de notre organisation s'illustre, d'abord, à ce niveau et c'est par rapport à la capacité de mobilisation optimale de cette jeunesse, si durement frappée par le chômage, le racisme, les crimes impunis etc... qu'il nous est permis de juger de notre efficacité réelle et donc de notre présence sur le terrain.

Dans toutes les régions de notre Amicale, la multiplication des activités doit se poursuivre et s'intensifier car le contexte politique est à la multiplication des associations aux objectifs plus ou moins avoués et nos jeunes constituent, dans un bon nombre de cas, la cible n° 1 de ces nouvelles organisations aux moyens puissants et aux démarches sournoises.

Ce n'est pas un hasard si, dans le débat général qui s'est déroulé dimanche 20 mai, 2^e jour de la XI^e Assemblée générale, un militant a souligné la nécessité d'un manuel de formation politique et idéologique qui permettrait à notre Amicale de mieux sensibiliser et de mieux mobiliser toute notre jeunesse.

Au demeurant, les moyens sont multiples : par les soirées récréatives, par les tournois sportifs, par les voyages au pays, et diverses autres démarches, il est aisé d'annihiler les tentatives de ces multiples officines où toutes les politiques d'assimilation, de récupération, d'intoxication etc. se réalisent. Les enseignements que nous pouvons tirer de cette XI^e Assemblée générale de l'A.A.E., compte-tenu des exigences de la conjoncture (suppressions d'emplois, « aides » à la réinsertion, recrudescence du racisme, etc.) et surtout si l'on se réfère aux stratégies dont notre jeunesse fait l'objet de-ci, de-là, porteront sur la nécessité d'un redoublement de l'effort, à tous les niveaux et dans toutes les régions, pour faire face ou faire front, aux dangers qui se dessinent, mobiliser au maximum toutes nos potentialités, rassembler notre jeunesse autour d'un certain nombre d'objectifs et donc assoier notre communauté, toute notre communauté, dans un contexte de vigilance et d'unité révolutionnaire.

Cela est d'autant plus important que nous allons célébrer dans quelques mois, le trentième anniversaire de notre glorieux 1^{er} novembre, symbole de la foi et de la solidarité du peuple algérien...

A. CHABANE

L'Algérie et la promotion des droits de l'Homme

Nous assistons depuis quelques mois à une campagne sournoise, devenue ouverte et publique aujourd'hui, qui prétend poser la question des droits de l'Homme en Algérie, au mépris de l'histoire récente et des réalités nationales. Certains n'hésitant pas à comparer notre pays à ces dictatures d'Amérique latine, où une minorité de dirigeants choisit par l'étranger impose sa loi d'airain à la majorité des citoyens.

De telles outrances ne mériteraient que le mépris si elles ne risquaient pas d'abuser ici, en France, les jeunes de toutes nationalités qui connaissent mal l'histoire de la lutte héroïque du peuple algérien pour son indépendance, pour la liberté et les droits de l'Homme en Algérie et dans le monde. L'Algérie est le pays, au monde, qui accueille le plus de réfugiés politiques des peuples en lutte pour leur libération nationale et l'instauration de la démocratie.

A certains cercles qui prétendent aujourd'hui nous donner des leçons, à ces pétitionnaires qui semblent frappés d'amnésie, nous leur demandons de se remémorer la guerre d'extermination menée contre notre peuple lors de la conquête de l'Algérie, les spoliations et le code de l'indigénat qui faisait de nous des étrangers dans notre propre pays, les massacres du 8 mai 1945, le deuxième collège et la domination de notre peuple par une minorité étrangère, le million et demi de morts de la guerre de libération, les tortures, les souffrances et les humiliations infligées à notre peuple de 1954 à 1962.

Ce sang sacré qu'a si généreusement versé notre peuple a permis aux peuples du Maghreb, aux peuples d'Afrique et d'ailleurs, de se libérer du joug colonial et de la domination étrangère dans des délais plus rapides.

Oui, notre peuple a apporté une contribution décisive à la défense et à la promotion des droits de l'homme arabe et africain, des droits de l'homme tout court. Oui, le combat héroïque de notre peuple pour la liberté et l'indépendance est inscrit à jamais en lettres de feu au fronton de l'histoire.

Mais, si nous sommes fiers de notre histoire, nous n'avons jamais cultivé la rancune et la haine, les dirigeants de notre pays n'ont cessé de proclamer que si la page écrite avec le sang de nos martyrs ne saurait être déchirée, elle a cependant été tournée pour regarder résolument vers l'avenir, pour la coopération et l'amitié avec tous les peuples, y compris le peuple français.

Cette coopération et cette amitié avec les peuples, l'Algérie l'a toujours pratiquée dans les organisations internationales et régionales, comme dans les rapports bilatéraux avec comme souci fondamental, la défense et la promotion des droits de l'homme partout dans le monde.

Cela se traduit pour elle par un soutien concret à la lutte du peuple palestinien, à la lutte du peuple sahraoui, aux luttes des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

L'aide concrète et l'appui désintéressé de l'Algérie aux mouvements de libération est une réalité que nul ne peut masquer. C'est même une de ses images de marque.

Par ailleurs, notre pays, dont les ressources sont limitées et si indispensables à son propre développement, consacre 1 % de son produit national brut à l'aide aux pays du tiers monde, et cela sans le crier sur les toits comme le font certains pays.

La solidarité internationale aux opprimés et aux démunis qui marque l'action de l'Algérie dans l'arène mondiale est la plus noble contribution qui puisse se concevoir à la défense et à la promotion des droits de

l'homme.

C'est cela, la réalité. Le reste n'est que falsification.

Pour ce qui est des réalités nationales, comment ne pas rappeler que la révolution algérienne a été faite par le peuple et pour le peuple ? Il n'y a pas de monarque de droit divin en Algérie, il n'y a pas de famille princière, il n'y a pas d'aristocratie, ni d'homme providentiel, ni de maréchaux, fussent-ils d'opérette. Nos dirigeants sont issus des maquis et du combat pour l'indépendance dont nul n'était assuré de sortir vivant pour prétendre à on ne sait quel pouvoir ou quel privilège.

L'indépendance acquise, notre peuple a construit en deux décennies une société où les droits de l'homme ont pu enfin s'épanouir et s'étendre à tous les secteurs de la vie politique, économique, sociale, culturelle et spirituelle.

Le droit à une vie décente et digne est aujourd'hui assuré à tous les Algériens. Les richesses nationales ont été récupérées, valorisées et leur produit affecté aux masses. Des usines ont été créées à travers l'ensemble du territoire national donnant du travail à des centaines et des centaines de milliers de travailleurs. Des universités, des écoles d'ingénieurs, des lycées, des collèges, des centres de formation professionnelle, des écoles primaires, des instituts de technologie, des instituts islamiques, des écoles des beaux-arts, de musique, de théâtre, ont été créés sur l'ensemble du territoire national.

Des hôpitaux, des cliniques, des dispensaires, des centres de soin couvrent l'ensemble du pays et des milliers de médecins et d'infirmiers algériens y soignent gratuitement la population.

Le service national, outre, sa vocation traditionnelle d'éducation patriotique et civique, a permis à la jeunesse algérienne d'édifier le barrage vert et de construire la route de l'amitié avec les peuples africains qu'est la route transsaharienne.

La terre a été rendue à ceux qui la travaillent. Les villages socialistes ont vu le jour. Des millions de paysans, soumis à un esclavage séculaire, ont retrouvé leur dignité d'hommes et de producteurs, au même titre que l'ensemble des travailleurs algériens.

Notre population a plus que doublé en deux décennies et pourtant son niveau de vie n'a cessé de s'élever. L'éducation et la culture, dans toute sa diversité, ont connu un essor sans précédent. L'Islam, religion de nos ancêtres, a été glorifié.

Les Algériens peuvent se déplacer librement à travers le territoire national et à l'étranger, l'Etat leur fournissant les devises nécessaires. Nos jeunes compatriotes peuvent aller étudier à l'étranger où bon leur semble, à l'Est comme l'Ouest.

La femme algérienne, qui a pris les armes durant notre guerre de libération nationale, qui a nourri et protégé les moudjahidines et les militants, s'est libérée d'elle-même des contraintes archaïques héritées du passé. Elle est aujourd'hui, ministre, député, médecin, avocat, professeur ; elle est une citoyenne libre dans un pays libre où elle participe à part entière à la vie politique, économique, sociale et culturelle. C'est faire preuve à son égard d'une forte dose de mépris que de la représenter encore sous l'image de la femme recluse soumise à l'arbitraire du mâle.

En vérité, tous nos concitoyens vivent dans un pays libre, où ils peuvent adhérer et militer, s'ils le souhaitent, au parti, dans les organisations de masse, dans les syndicats, les unions professionnelles, dans les associations, artistiques, religieuses, universitaires, sportives, dans les associations de parents



d'élèves, bref, dans tous les secteurs de la vie nationale.

Oui, l'Algérie, son peuple et ses dirigeants sont fiers de la société qu'ils ont construite, où le citoyen algérien bénéficie de tous les droits de l'homme, qu'il s'agisse du droit à la vie, et à la dignité, du droit à la liberté de circulation, à la participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Tous ces droits imprescriptibles sont inscrits dans la Charte Nationale et dans la Constitution dont notre peuple s'est librement et démocratiquement doté.

Mais l'Algérie, comme toutes les sociétés civilisées, a également prescrit des devoirs à ses citoyens et à établi des lois que tous doivent respecter. Elle applique également la règle selon laquelle nul n'est au-dessus des lois.

Et c'est parce que notre pays entend faire respecter ses lois que subitement des comités se créent, que des meetings se tiennent, où l'outrance de certains professionnels de la pétition le dispute à la démagogie de groupuscules qui ne représentent qu'eux-mêmes, et qui poussent le ridicule jusqu'à offrir à

notre peuple comme modèle des droits de l'homme, cet aventurier aigri et ambitieux, dont les véritables héros de la guerre de libération ont eu à souffrir des exactions de ses polices parallèles au lendemain de l'indépendance.

Par ailleurs, ces pétitionnaires, ces donneurs de leçons et ces pseudo-défenseurs des droits de l'homme qui invectivent l'Algérie depuis Paris, qu'ont-ils fait pour protester contre les assassinats racistes dont sont régulièrement victimes en France les travailleurs algériens et leurs enfants ?

Pour eux, les droits de l'Homme sont menacés partout où n'existe pas un modèle occidental qu'on appelle le multipartisme. Ils refusent, eux aussi, d'admettre que le pluralisme politique, tel qu'ils s'est imposé dans certains pays, n'est que l'aboutissement d'un processus et personne ne conteste aujourd'hui qu'il renferme tous les germes pouvant conduire au déclin des libertés démocratiques. Car nul n'ignore qu'au moment où ils militent pour un libéralisme à usage externe, ils tolèrent dans leur propre pays le racisme qui risque de mener au fascisme.

Aujourd'hui, après avoir consenti les sacrifices pour l'édification d'une société nouvelle et achever la mise en place de toutes nos institutions, notre pays aborde une nouvelle étape au cours de laquelle il doit, dans une conjoncture difficile, maîtriser l'effort de développement et approfondir l'exercice de la démocratie.

C'est au cours de cette étape décisive pour l'avenir de notre pays que les nostalgiques d'un ordre révolu ont choisi pour se manifester. En vérité, ce qui les rassemble, ce n'est pas la défense des droits de l'Homme algérien, qui n'a que faire de leurs gesticulations et de leurs élucubrations, mais la haine qu'ils portent aux réalisations et aux acquis de la Rénovation algérienne. Ce qui est visé, ce sont les choix économiques et sociaux de l'Algérie, c'est sa politique d'indépendance nationale, c'est son attitude anti-impérialiste, c'est son soutien au peuple palestinien, au peuple sahraoui et à tous les peuples opprimés.

Tous ces pseudo-défenseurs des droits de l'Homme, que ne prennent-ils la défense des droits des minorités opprimés dans ces démo-

craties occidentales qu'on nous offre en exemple ?

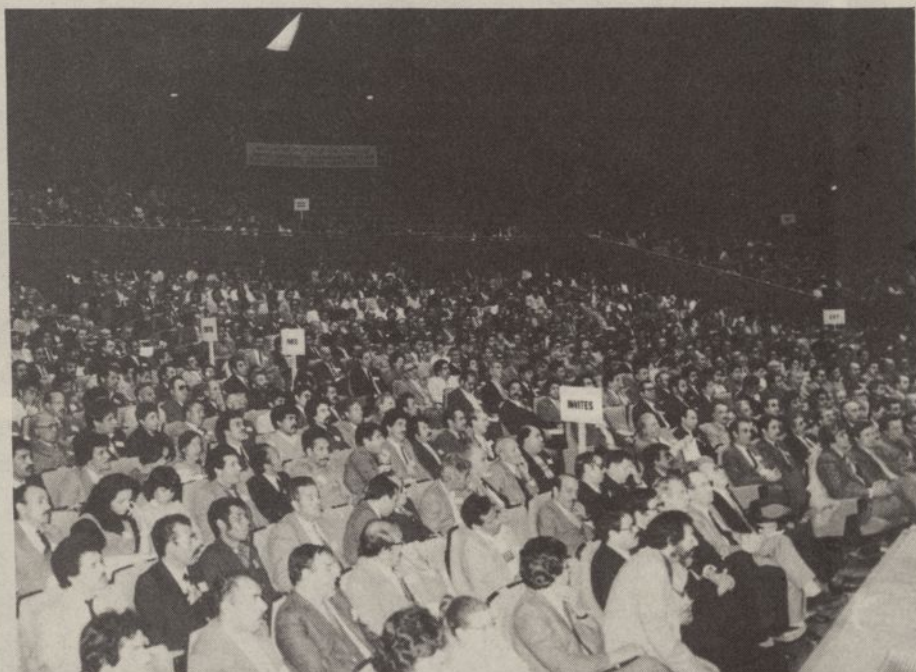
Notre peuple qui est un peuple libre et majeur, n'a que faire de leur sollicitude suspecte. Nous les invitons à balayer devant leur propre porte avant de s'ériger en censeurs de la Révolution algérienne et en détenteurs du monopole et la défense des droits de l'Homme.

Quant aux Algériens qui insultent leur pays depuis l'étranger, l'histoire leur réserve le sort qu'elle a toujours réservé à ceux qui se désolidarisent de leur peuple et qui s'engagent dans la voie de la trahison.

Quoi qu'il en soit, ils nous trouveront toujours sur leur chemin.

**DECLARATION DE LA
XI^e ASSEMBLEE GENERALE
DE L'AMICALE DES
ALGERIENS EN EUROPE
LILLE, LE 20 MAI 1984**

LA XI^e A.G. EN IMAGES



IMAGES DE LA XI^e A.G.

Dans le grand auditorium du Palais des Congrès à Lille, quelque onze cents délégués se sont réunis et ont suivi avec une attention soutenue les travaux de la XI^e A.G. Des panneaux indiquaient les emplacements des délégations des différentes régions.

En marge des travaux, une exposition de photos et autres illustrations, organisée par le centre culturel algérien, était offerte aux congressistes entre deux suspensions de séance.

Au soir de la première journée, les délégués et les invités de l'Amicale ont pu admirer les évolutions du Ballet national algérien, venu spécialement d'Alger pour la circonstance.





Quelques instantanés

Photo I : Le bureau de l'A.G. dirigé par M. Aït Ouazzou, vice-président de l'Amicale.

Photo II : Les congressistes, debout, acclamant Abdelkrim Souici qui va prononcer le discours de clôture.

Photo III : Vue de la salle de presse aménagée au Palais des Congrès.

Photo IV : L'exposition du centre culturel algérien a suscité beaucoup d'intérêt.

Photo V et VI : Quelques unes des plus belles figures du ballet national algérien qui fut très applaudi.



IMMIGRATION :

les dernières dispositions

Le communiqué officiel du conseil des ministres français du 25 mai dernier indique que le secrétaire d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs immigrés a présenté « un projet de loi portant création de titres uniques de séjour et de travail pour les étrangers séjournant en France ».

« Ce texte met en œuvre les orientations définies par le conseil des ministres du 4 avril dans le souci de simplifier à la fois la vie quotidienne des étrangers régulièrement établis en France et le travail des administrations.

« Il n'y aura plus désormais que deux titres de séjour, au lieu de trois à l'heure actuelle. La carte de séjour temporaire, d'une validité maximum d'un an, sera accordée aux étrangers venus en France pour une durée limitée (visiteurs, étudiants, travailleurs temporaires notamment), elle pourra comporter l'autorisation d'exercer une activité professionnelle.

« La carte de résident, valable dix ans et renouvelable de plein droit, sera délivrée aux étrangers établis durablement en France. Elle leur confèrera le droit d'exercer,

L'Assemblée nationale française a adopté à l'unanimité, le 25 mai, le projet de loi gouvernemental instituant une carte unique de séjour de 10 ans pour les étrangers installés en France.

« C'est une grande victoire », a commenté le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés, Mme Georgina Dufoix, devant la presse, à la suite du vote au Parlement.

sur l'ensemble du territoire métropolitain, la profession de leur choix. »

Rappelons que le conseil des ministres du 4 avril a également adopté le principe d'une aide de l'Etat à la réinsertion pour les travailleurs immigrés, involontairement privés d'emplois depuis moins de six mois qui voudraient se réinstaller dans leur pays d'origine.

« Cette aide de l'Etat viendra

compléter un dispositif qui comporte également, d'une part, la contribution éventuellement versée par le dernier employeur dans le cadre d'une convention avec le Fonds National de l'emploi, d'autre part le versement capitalisé des droits du travailleur immigré à l'assurance-chômage selon un taux et des modalités qui seront fixés par les partenaires sociaux en application de l'ordonnance du 21 mars 1984. »

L'aide de l'Etat sera modulée en fonction des frais de déménagement et de réinsertion professionnelle ; elle sera subordonnée à la conclusion d'une convention entre l'entreprise et l'Etat.

Les travailleurs étrangers, et leur conjoint qui souhaiteront en bénéficier restitueront leurs titres de séjour et de travail.

La France a proposé aux principaux pays d'émigration de conclure des accords spécifiques afin que ces réinsertions, mises en œuvre par l'ONI dès que les textes nécessaires auront été publiés, soient réalisés bilatéralement et contribuent au développement de ces pays.

Un communiqué du secrétariat d'Etat a précisé que le montant de cette aide de l'Etat pourra être supérieur à 20 000 F en fonction de la taille de la famille et de la nature du projet de retour.

Les différentes aides ne remettent pas en cause les droits acquis : paiement des préavis de licenciement, indemnités de licenciement, droits acquis en matière de retraite.

Il va de soi que ces mesures d'aide à la réinsertion demeurent insuffisantes lorsqu'on considère les légitimes revendications des travailleurs immigrés et ne répondent pas à ce qu'ils attendaient, dans une période de crise où 80 000 travailleurs algériens sont touchés par le chômage. C.H.

A propos de l'« aide » au retour

Dans un communiqué diffusé la semaine dernière (voir ci-dessous), le secrétariat d'Etat à la Population, à la Famille et aux Travailleurs immigrés a annoncé la signature d'une convention entre l'Office National de l'Immigration et la firme Citroën.

Que dit cette convention « préalablement

soumise à la consultation des partenaires sociaux » ? En bref, que « l'aide » au retour est désormais bel et bien institutionnalisée et qu'elle se fonde sur trois volets.

Concernant le 1^{er} volet, c'est-à-dire celui de « l'aide » apportée par l'entreprise, on peut se demander :

Communiqué de presse de Mme Georgina Dufoix

en date du 17 mai 1984

L'Office National de l'Immigration a signé aujourd'hui avec la Société Citroën une première convention des aides à la réinsertion des travailleurs immigrés.

Cette convention, qui a été soumise à la consultation des partenaires sociaux dans le cadre du Comité Central d'Entreprise, puis des Comités d'Etablissements, permettra la réinsertion, dans de bonnes conditions, des Travailleurs immigrés qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.

C'est l'Office National de l'Immigration qui appréciera la réalité du volontariat et les conditions particulières de chaque projet individuel. Les aides accordées comportent trois aspects :

1/ — L'aide à la réinsertion accordée par l'entreprise, soit, dans le cas de Citroën ? :

— 15 000 F,

— le paiement des droits acquis au titre d'un plan individuel d'acquisition de congés supplémentaires (quelques milliers de francs, en général),

— une réduction de 15 % sur le tarif client des véhicules de marques Citroën, Peugeot ou Talbot.

2/ — 66 % des droits restant à courir au titre de l'assurance-chômage, mesure autorisée à titre dérogatoire par l'ordonnance du 21 mars 1984, et mise en place par l'accord signé entre les partenaires sociaux le 15 mai 1984.

3/ — L'aide de l'Etat à la réinsertion, qui comprend :

— une participation au projet, dans la limite de 20 000 F,

— une participation aux frais de déménagement, de 2 500 à 10 000 F,

— les frais de voyage, selon la distance et la taille de la famille.

Ces aides s'ajoutent aux indemnités de licenciement.

— sur quelle base est fondé le calcul de la somme de 15 000 F proposé par Citroën ?

— Comment seront déterminés les droits acquis « au titre d'un plan individuel d'acquisition de congés supplémentaires », formule on ne peut mieux obscure et dont on ne comprend pas très bien de quelle façon les comptables de l'entreprise chiffreront le dû.

— La réduction de 15 % sur le tarif client des véhicules de P.S.A. est-elle complémentaire de la détaxe (33 %) et pourquoi le travailleur qui n'a pas l'intention de s'équiper d'un véhicule ne pourrait-il pas, par ailleurs, réclamer la somme couverte par ces 15 % au titre même de la 1^{re} proposition ?

Plus étrange encore est le 2^e volet qui postule le paiement de « 66 % des droits restant à courir de l'assurance-chômage » (ordonnance du 21 mars 1984). Pourquoi seulement 66 % ? Pour quelle raison, le travailleur qui, mis en situation de chômage par licenciement, décide de s'en retourner au pays d'origine n'aurait-il pas droit à 100 % des indemnités auxquelles sa présence en pays d'accueil lui donnerait automatiquement accès ?

Enfin, dans le 3^e volet dit « aide de l'Etat », les mêmes ambiguïtés se retrouvent quand il s'agit de participer aux frais de déménagement. De 2 500 F à 10 000 F, dit le texte. De quelle façon s'opérera le crédit ? Sur facture ou sur estimation ? Et que signifie précisément la couverture des frais de voyage « selon la distance et la taille de la famille ?

En fin de compte, il apparaît que ces mesures qui, rappelons-le, sont encore bien loin des revendications des travailleurs de Talbot-Poissy (204 000 F représentant le coût total d'un ouvrier immigré, père de 3 enfants, en situation de chômage puis de formation), représentent en quelque sorte un miroir aux alouettes.

L'ambiguïté qui plane sur la plupart des dispositions de ce texte, le fait que la plus importante quote-part soit liée au suivi d'une formation dans le pays d'origine (donc concrètement inaccessible pour le candidat lui-même), tout cela fait qu'on ne sait pas vraiment si cette « aide » qui n'en est pas peut satisfaire aux attentes légitimes d'un certain nombre de travailleurs... A.C.

Encore un jeune Algérien grièvement blessé

Un ressortissant algérien, M. Makhlof Abdelmalek, âgé de 20 ans, a été grièvement blessé d'une balle au ventre, dans la nuit du 19 au 20 mai 1984, alors qu'il conversait sur la place de l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne avec trois autres amis.

Bien qu'évacué rapidement sur le plus proche hôpital, la victime se trouve dans un état critique malgré une longue intervention chirurgicale.

La police s'active à la recherche de l'inconnu qui a tiré sur la malheureuse victime. D'après les premières constatations, on estime que le criminel pourrait être rapidement identifié. L'arme utilisée est, en effet, peu commune et seuls les amateurs de tir la possèdent.

Le consul d'Algérie à Saint-Etienne, M. Othmane Belkacimi, accompagné du procureur de la République, s'est rendu au chevet de la malheureuse victime.

(A.P.S.).

égalité de droits pour les immigrés

« Il faut ouvrir le débat sur le droit de vote des immigrés aux municipales, il faut parler avec l'opinion, parler vrai et dire que les immigrés sont là et vont y rester », a déclaré Mme Françoise Gaspard, député socialiste de l'Eure-et-Loir, ancien maire de Dreux.

Se prononçant en faveur de l'ouverture d'un débat en France sur la question de l'attribution du droit de vote aux immigrés pour les élections municipales, elle devait ajouter : « Comment voulez-vous gérer une ville quand le quart, le tiers, ou même la moitié de la population ne vote pas. »

Elle a cependant relevé qu'« à l'heure actuelle, il n'existe pas de majorité à même de se dégager sur cette question qui faisait partie, a-t-elle précisé, des 110 propositions du candidat François Mitterrand ».

« Les immigrés, a-t-elle ajouté, rêvent de retour, et pour pouvoir le réaliser sans trop de mal, s'enferment parfois dans leur mode de vie et de culture et le font d'autant plus qu'on les regarde comme des indésirables. »

« Des Français ne rêvent que de voir les immigrés partir sans d'ailleurs prendre conscience des conséquences économiques, financières, voire diplomatiques, qu'aurait leur départ. Les uns et les autres face à face, c'est de cette situation absurde qu'il faut sortir, que la France ne soit pas capable d'insérer ceux qu'elle a invités à venir au cours des dernières décennies n'est en fait qu'un symptôme : celui de notre difficulté sinon de notre angoisse à aborder les mutations de cette fin de siècle. »

Enfin, Mme Gaspard qui a estimé qu'aujourd'hui « il n'y a plus d'immigration », si l'on veut bien excepter l'immigration clandestine, selon elle « très marginale », a regretté que son parti, le P.S., « pendant un temps ait adopté la stratégie du silence face à la montée des intolérances et du racisme ».

CAMPAGNE EUROPÉENNE

Ce sont ces mêmes thèmes qui sont repris non pas seulement à l'échelon français mais européen, par 127 associations d'immigrés ou de solidarité avec les immigrés de six pays de la CEE : Belgique, France, Luxembourg, Hollande, Grande-Bretagne, R.F.A.

En effet, ces 127 associations viennent de lancer le 15 mai dernier une campagne pour l'égalité des droits des 15 millions d'immigrés en Europe, 15 millions à subir en Europe chaque jour la montée du racisme : agressions et attentats racistes, discriminations de toutes sortes, expulsions arbitraires ont augmenté avec le chômage et la crise, estimant que les immigrés sont exclus de la consultation électorale européenne du 17 juin, les 127 associations se sont unies pour entreprendre dans leur action une « coordination européenne pour l'égalité des droits et contre le

racisme », cela pour faire entendre les voix des travailleurs étrangers, faire reconnaître la légitimité de leurs revendications.

Celles-ci tournent autour de six points : le droit au séjour (garantie des droits juridiques des immigrés vivant en Europe, d'un statut légal fondé sur le principe de l'égalité des droits avec les nationaux, par l'octroi d'une carte unique) ; le regroupement familial, non conditionné à des conditions de travail ou de logement ; la libre circulation à l'intérieur de la CEE (absolution des visas) ; les droits politiques, sociaux et culturels ; la lutte contre le racisme (notamment la possibilité aux associations d'immigrés de se porter partie civile) ; le droit aux immigrés de vivre dans le pays de leur choix, pays d'accueil ou d'origine (refus de la politique du retour forcé).

Du 21 au 26 mai, une semaine d'action européenne s'est tenue qui a interpellé les différents candidats, un rassemblement européen se tiendra à Strasbourg les 9 et 10 juin 1984.

En France, il faut le rappeler, un certain nombre de progrès ont été faits. Un projet de loi vient d'être déposé à l'Assemblée Nationale à propos de la création d'une carte de résident d'une durée de dix ans, renouvelable automatiquement et valant à la fois autorisation de séjour et de travail.

Quoi qu'il faille dire que, malgré une amélioration sensible de la législation en vigueur, cela ne répond pas à l'intégralité de la revendication de carte unique de dix ans non informatisée. De plus, le projet prévoit deux titres et non un seul ; une carte de séjour temporaire et une carte de résident, qui risquent d'instaurer deux catégories d'immigrés. Il paraît indispensable que la carte temporaire soit exclusivement réservée aux étudiants, stagiaires et visiteurs dont le séjour est provisoire.

D'autre part, le titre de résident continue d'être un titre de séjour et de travail identifiant toujours immigré à « force de travail » alors qu'une égalité des droits implique une carte d'identité consacrant un droit de séjour sans lien de séjour-travail.

Il y a d'autres points également qui ne sont pas bien clairs : l'introduction inacceptable de la notion « d'ordre public » pour l'obtention de la carte, sujette aux abus ; l'absence de garantie d'une non-informatisation des titres (fichage des immigrés) ; la délivrance de la carte de résident à l'échéance des titres actuels, éventuellement postérieure à 1986 et 88, la remise en cause de certaines dispositions positives de la loi du 19 octobre 1981.

Chérif Harbi

• LE CIDMI (Centre d'Information et de Documentation sur l'Immigration et le Maghreb) de Marseille, en collaboration avec l'ARA, a organisé les 12 et 13 mai 1984, une rencontre - débat sur les thèmes : vivre ensemble à Marseille ; l'impact des médias. Cette rencontre

ayant été clôturée par un gala de variétés.

• LE MINISTÈRE français de l'Éducation nationale vient de rendre public les chiffres des élèves étrangers dans les établissements publics du second degré. Dans le 1^{er} cycle :

205 470, le 2^e cycle long : 35 518, le 2^e cycle court : 64 681.

Les nationalités les plus représentées sont : les élèves algériens : 87 764 ; les portugais : 75 139, les marocains : 34 044, les espagnols : 23 695.

• UN COLLOQUE organisé par l'Association Nationale des Directions d'Établissements et Services pour Inadaptés (ANDESI) s'est tenu du 22 au 25 mai 1984 à Paris sur le thème « enfermements et alternatives ».

OFFRE D'EMPLOI EN ALGERIE

Société algérienne (secteur privé) cherche
mécaniciens sur machines de confiserie
et un chef de fabrication confiserie.

Références et expérience exigées.

Ecrire à :

Société de fabrication de confiserie
3, rue Beauregard
Hamma - Alger (Algérie).

PUBLICITE



Société de Transit et de
Transports
Internationaux

44, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. 281.12.52

A Votre Service Pour :

- vos déménagements (containers, caisses...)
- Transports véhicules, biens d'équipements, matériel industriel... vers l'Algérie.

INTERVENTION DANS TOUTE LA FRANCE.
TRANSIT - DOUANE

Siège social : 16, quai d'Alger BP 44 - 34200 Sète Tél. (67) 74.90.68

RAMADHAN

mois de jeûne, de piété et de méditation

jeudi prochain, la communauté musulmane entamera le premier jour du Ramadhan, « mois de piété et de bienfait pour l'humanité ». Ce premier jour est un jour de doute, mais selon le précepte coranique, « quiconque a vu la (nouvelle) lune, qu'il jeûne ! »

Ce mois de Ramadhan, période où fut révélé le Coran, n'est pas seulement une période de jeûne et d'abstinence (alimentaire), mais aussi une période où le musulman doit être entièrement tourné vers la piété, la foi, la bienveillance, la méditation et la réflexion.

C'est dire le paramètre spirituel qui doit accompagner l'acte du jeûne, pour ne pas verser dans la seule dimension « physique » et biologique. Déjà un hadith prévient « souvent abstinence d'un jeûneur n'est que faim et soif ».

A l'occasion de cette période sacrée du Ramadhan, nous adressons tous nos vœux à la communauté musulmane.

الإمساكية للشهر رمضان الكريم في باريس

Heures des Prières et du Jeûne de Ramadhan à Paris

Ramadhan 1404 - 1984

Ramadhan	رمضان	الإمساك	الفجر	الشروق	الظهر	العصر	المغرب	العشاء		
Jour	Date	Imsak	Fajr	Chourouk	Dohr	Asr	Maghreb	Icha		
Doute sur ce premier jour. Dieu est plus savant. هذا اليوم الأول يوم الشك والله أعلم										
1	الخميس	Jeudi	31 Mai	2.53	3.03	5.50	13.51	18.03	21.47	0.20
2	الجمعة	Vendredi	1 Juin	2.50	3.00	5.49	13.50	18.03	21.48	0.22
3	السبت	Samedi	2 Juin	2.47	2.57	5.48	13.50	18.04	21.49	0.24
4	الأحد	Dimanche	3 Juin	2.44	2.54	5.48	13.50	18.04	21.49	0.26
5	الاثنين	Lundi	4 Juin	2.42	2.52	5.47	13.50	18.04	21.50	0.29
6	الثلاثاء	Mardi	5 Juin	2.39	2.49	5.47	13.51	18.05	21.51	0.31
7	الأربعاء	Mercredi	6 Juin	2.37	2.47	5.46	13.51	18.05	21.52	0.33
8	الخميس	Jeudi	7 Juin	2.34	2.44	5.46	13.51	18.05	21.53	0.35
9	الجمعة	Vendredi	8 Juin	2.32	2.42	5.45	13.51	18.06	21.54	0.37
10	السبت	Samedi	9 Juin	2.29	2.39	5.45	13.51	18.06	21.54	0.39
11	الأحد	Dimanche	10 Juin	2.27	2.37	5.45	13.51	18.07	21.55	0.41
12	الاثنين	Lundi	11 Juin	2.25	2.35	5.44	13.51	18.07	21.56	0.43
13	الثلاثاء	Mardi	12 Juin	2.23	2.33	5.44	13.52	18.07	21.56	0.44
14	الأربعاء	Mercredi	13 Juin	2.21	2.31	5.44	13.52	18.08	21.57	0.46
15	الخميس	Jeudi	14 Juin	2.19	2.29	5.44	13.52	18.08	21.57	0.47
16	الجمعة	Vendredi	15 Juin	2.17	2.27	5.44	13.52	18.08	21.58	0.49
17	السبت	Samedi	16 Juin	2.15	2.25	5.44	13.52	18.08	21.58	0.50
18	الأحد	Dimanche	17 Juin	2.14	2.24	5.44	13.53	18.09	21.58	0.51
19	الاثنين	Lundi	18 Juin	2.13	2.23	5.44	13.53	18.09	21.59	0.52
20	الثلاثاء	Mardi	19 Juin	2.12	2.22	5.44	13.53	18.09	21.59	0.53
21	الأربعاء	Mercredi	20 Juin	2.11	2.21	5.44	13.53	18.09	21.59	0.53
22	الخميس	Jeudi	21 Juin	2.11	2.21	5.44	13.54	18.10	22.00	0.54
23	الجمعة	Vendredi	22 Juin	2.11	2.21	5.44	13.54	18.10	22.00	0.54
24	السبت	Samedi	23 Juin	2.12	2.22	5.45	13.54	18.10	22.00	0.54
25	الأحد	Dimanche	24 Juin	2.13	2.23	5.45	13.54	18.10	22.00	0.54
26	الاثنين	Lundi	25 Juin	2.14	2.24	5.45	13.54	18.11	22.00	0.54
27	الثلاثاء	Mardi	26 Juin	2.15	2.25	5.46	13.55	18.11	22.00	0.53
28	الأربعاء	Mercredi	27 Juin	2.17	2.27	5.46	13.55	18.11	22.00	0.53
29	الخميس	Jeudi	28 Juin	2.19	2.29	5.47	13.55	18.11	22.00	0.52
30	الجمعة	Vendredi	29 Juin	2.21	2.31	5.47	13.55	18.11	22.00	0.51
Doute sur ce dernier jour. Dieu est plus savant. هذا اليوم الأخير يوم الشك والله أعلم										
31	السبت	Samedi	30 Juin	2.21	2.31	5.47	13.55	18.11	22.00	0.51
Jour de fête le jeûne est interdit										



هذا المجلس الاستشاري الإسلامي بباريس وضوحه خلال اجتماعه المنعقد في مسجد باريس يوم ١٤٠٤ اعتماداً على ما قرره مجلس البحث الفقهي الإسلامي في شأن تحديد المواقف الشرعية التي عقدت بالمركز الثقافي الإسلامي في

وبالله التوفيق

Courrier des lecteurs

Félicitations

C'est avec plaisir que nous vous écrivons pour vous féliciter du contenu de la présentation et de la qualité des reportages que vous avez consacrés à notre XI^e assemblée générale dans le n° 87 de « La Semaine ».

Nous tenons également à remercier les responsables et militants de la Région Nord pour leur contribution quant à la réussite de cette Assemblée. Tout fut parfait : hébergement, accueil, service d'ordre, restauration, transport, sans compter le dévouement de chacun.

Nous tenons à les en féliciter. Ces quelques journées marqueront notre vie de militant de l'A.A.E. dont nous sommes fiers d'avoir été délégués. Nous n'oublions pas les divers intervenants qui ont tous été brillants.

Salutations fraternelles

Bouhabib Djamel
Sider Rabah

Suggestions

Je vous écris pour mettre mes suggestions dans votre journal. Pendant toute la période de la lutte armée, l'émigration algérienne en France groupée au sein de l'ex-Fédération de France du FLN, s'est trouvée dans les conditions qui étaient les siennes à la pointe du combat le 17 octobre 1961 à Paris est le plus important acte politique de l'émigration.

Aujourd'hui à mon avis tous les Algériens émigrés doivent adhérer à l'Amicale et s'organiser au sein de l'Amicale, car elle est la seule organisation capable de défendre les intérêts moraux et matériels des travailleurs immigrés.

Zirem Lounas
Hussein-Dey - Alger

Contacts

Jeune Algérien âgé de 19 ans désire correspondre avec des jeunes filles et jeunes gens, écrire à M. Delci Djamel, 82 rue Larbi Ben M'Hidi, Draâ-El-Mizan Grande Kabylie.

Jeune Algérien, désire correspondre avec des jeunes gens et jeunes filles pour échange d'idées. Ecrire à M. Sabri Hamid, Béni-Khélifa ou Béni Amrane, W. Bouira.

Jeune Algérien âgé de 27 ans désire lier amitié avec des jeunes filles et jeunes gens, écrire à M. Medjahed Benaouda, BP 30, E.N.T.P., service sécurité Hassi-Messaoud.

Jeune Algérien âgé de 25 ans désire correspondre avec des filles âgées entre 20 et 27 ans, écrire à M. Bennacer Mohamed Tahar, 307 avenue Rahmani Achour, Constantine.

CIRCULATION ENTRE L'ALGERIE ET LA FRANCE

Un dyptique remplace la carte de débarquement

Un dyptique sera mis en application à partir de ce 1^{er} juin pour les voyageurs se rendant d'Algérie en France et inversement. Cet imprimé correspond globalement à la carte de débarquement précédente, mais en double exemplaire.

L'instauration de ce dyptique fait suite à un échange de lettres entre les deux gouvernements soucieux, comme le stipule le document, « d'améliorer les conditions de la circulation des personnes entre les deux pays dans le cadre des dispositions de l'accord de 1968, garantissant notamment la libre circulation dans ce domaine ».

En application de ce principe fondamental, les ressortissants algériens se rendant en France pour une période inférieure à trois mois doivent présenter aux postes frontières français un passeport, un billet de transport retour et le dyptique. Ainsi, dans le fond, les conditions de voyage demeurent les mêmes.

D'autre part, ceux qui, pour des raisons particulières, sont appelés à se rendre en France, auprès de parents, doivent présenter une attestation d'accueil visée par l'autorité consulaire algérienne ou l'autorité compétente

française. De même, la présentation d'une prise en charge sera exigée des personnes appelées à se faire hospitaliser.

Dans la pratique, le voyageur présentera à son arrivée au poste frontalier français son passeport et le dyptique

dont le premier volet sera détaché et conservé par les services de police. Le second volet sera remis à la sortie du territoire français.

Ces nouvelles procédures traduisent la volonté d'assurer la pleine application du principe de libre circulation

tout en préservant en permanence la dignité du voyageur algérien en mettant fin à des difficultés souvent constatées aux postes frontières français.

(APS)

Une nouvelle procédure sera mise en œuvre à partir de ce 1^{er} juin pour l'entrée en France des voyageurs algériens, a-t-on annoncé à Alger où l'on rappelle « l'ampleur considérable des flux de voyageurs entre les pays du Maghreb et la France ».

L'importance même de ces mouvements de personnes, explique-t-on, avait engendré des difficultés qui ont, certaines années, altéré sérieusement les relations entre les pays du Maghreb et la France. Ainsi, en 1980, 1981 et 82, les refoulements de voyageurs algériens avaient atteint des proportions considérables. Cette situation était d'autant plus intolérable qu'elle portait atteinte à la dignité des ressortissants algériens et que les raisons qui tenaient de la motiver — à savoir la

Pour le respect de la dignité

lutte contre l'immigration clandestine — ne pouvaient à l'évidence concerner l'Algérie.

En effet, l'Algérie avait dès le mois d'octobre 1973 suspendu puis stoppé toute émigration de ses ressortissants vers la France. Bien plus, l'Algérie s'est résolument engagée dans un mouvement inverse, c'est-à-dire la réinsertion de ses ressortissants. Sur ce plan, la convergence des politiques de chaque pays en matière d'émigration ou d'immigration rendait pour le moins paradoxale et injustifiée la situation prévalant à cette époque.

D'autant plus, d'ailleurs, que la circulation des ressortissants et

de leurs familles entre l'Algérie et la France est régie, souligne-t-on, par l'accord du 27 décembre 1968 qui, d'une part, consacre le principe de la liberté de circulation entre les deux pays, d'autre part, fixe la durée maximale d'un séjour touristique à trois mois.

Cet accord portait également sur l'institution d'une commission mixte qui avait pour mission d'examiner toutes les difficultés qui pourraient surgir en cours d'application. C'est dans ce cadre que des consultations ont été menées et qu'ont été arrêtées les nouvelles procédures. Celles-ci, remarque-t-on, visent essentiellement à une pleine application du principe de libre circulation et au respect de la dignité du voyageur algérien en mettant un terme aux difficultés constatées. (APS)

En bref...

● **LE PRESIDENT CHADLI BENDJEDID** a présidé, le 21 mai, une réunion du conseil national de l'énergie.

A cette occasion, le conseil général a réitéré la ferme volonté de l'Algérie de poursuivre la politique de défense du pouvoir d'achat de ses exportations d'hydrocarbures, conformément aux orientations des 4^e et 5^e congrès du parti du FLN.

Il a rappelé que l'Algérie a toujours respecté ses engagements et attend de la part des partenaires commerciaux, notamment dans le domaine du gaz, le même attachement au respect de leurs obligations contractuelles.

● **LA COMMISSION NATIONALE** de la préparation des cérémonies et des festivités de célébration du 30^e anniversaire du déclenchement de la lutte armée a tenu une réunion le 21 mai.

Le Premier ministre Abdelhamid Brahimi, qui présidait la réunion, a

renouvelé à cette occasion les instructions qu'il a données pour que notre pays célèbre cet anniversaire dans une atmosphère digne de nos traditions et pour que soit ravivé dans les mémoires, notamment des jeunes générations, le souvenir glorieux de novembre 1954 et des sacrifices que tout le peuple algérien a consentis pour recouvrer sa liberté et construire son indépendance politique et économique.

● « **LES ENTRETIENS** que j'ai eus avec M. Nabi se sont déroulés dans un climat d'amitié, de franchise et de compréhension mutuelles », a déclaré M. Marcel Rigoud, ministre français de la Formation professionnelle, à l'issue d'une visite de quatre jours qu'il vient d'effectuer en Algérie.

M. Rigoud, qui s'est déclaré impressionné par la « grande volonté de l'Algérie pour réussir le développement de son économie et y assurer le progrès social », a précisé à propos de ses entretiens avec son homologue algérien : « Nous avons fait le point sur le niveau actuel de coopération en matière de formation professionnelle. Nous avons constaté que les programmes engagés (tels la réalisation d'infrastructures, l'équipement, la formation des formateurs, la fourniture de programmes pédagogiques pour dix établissements

et un institut) sont en très bonne voie ».

« Mais, a ajouté le ministre français, nous avons voulu aller encore plus loin et cela très concrètement — la France dispose d'un important patrimoine de programmes, de progressions pour former les femmes et les hommes à des métiers très divers. Il a été décrété de mettre ces méthodes à la disposition du ministère algérien de la formation professionnelle, notamment grâce à l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA). C'est ainsi que sur un programme portant sur 70 métiers, une trentaine ont été déjà fournis ».

« Par ailleurs un projet important concernant l'Institut National de Formation Professionnelle (I.N.F.P.) est déjà bien avancé sur le plan technique et pédagogique. Notre volonté réciproque est qu'il se concrétise au plus vite. Il va de même concernant les instituts IFEEM et ITTPB pour lesquels les financements français sont en place. Je me réjouis que ces travaux se soient traduits par des décisions concrètes », a encore indiqué le ministre français qui a mis l'accent sur le dernier point de sa déclaration qui concerne la formation alternée, c'est-à-dire développer, moderniser et rénover la formation dans l'entreprise ».

Sports : football

Le MPO vainqueur de la coupe d'Algérie

Le MP Oran a battu, le 25 mai, la JH Djazair (2 à 1 après prolongations) en finale de la coupe d'Algérie. Le match a eu lieu dans le nouveau parc omnisport de Batna, en présence du président Chadli Bendjedid.

L'Aviation (aux pénalités devant la 1^{re} R.M.), en militaires, l'US MHarrach (aux pénalités devant la JET), en juniors, et l'ASC Oran (3-0 face au NADI Oran), en cadets, ont été les autres lauréats de la coupe d'Algérie.

Le MPA éliminé en coupe d'Afrique

Le MP Alger, défait (1-3) le 25 mai au Caire par le NADI El Ahly, est éliminé de la coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe.

A l'« Aller », à Alger, le MPA n'avait gagné que par 1 à 0.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de la Jeunesse et des Sports
Direction de la formation et de la réglementation

COMMUNIQUE

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports organise un concours pour le recrutement d'Instructeurs(trices) de la jeunesse échelle XII, les 16 et 17 septembre 1984.

La date limite des inscriptions est fixée au 5 septembre 1984.

CONDITION DE PARTICIPATION :

- être de nationalité algérienne ;
- être titulaire du certificat de scolarité de fin de 3^e AS ou d'un titre équivalent ;
- être âgé de 19 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours.

MISSION :

- participer au développement des activités d'animation éducative de la jeunesse ;
- organiser les activités de loisirs et les manifestations culturelles de jeunes ;
- initier des groupes de jeunes dans les techniques d'animation socio-éducative ;
- participer au perfectionnement du personnel d'encadrement d'établissement d'animation et de loisirs de la jeunesse.

DUREE DE LA FORMATION :

- deux années de formation théorique en internat.

AVANTAGES :

- bourse en 1^{re} année ;
- présalaire en 2^e année ;
- salaire de stagiaire en 3^e année.

EPREUVES :

1) Ecrites :

- une dissertation destinée à apprécier la connaissance des faits et problèmes d'actualité ;
- dissertation sur un sujet d'ordre littéraire, artistique ou scientifique ;
- dissertation sur un sujet relatif aux loisirs de jeunes ;
- épreuve facultative en langue étrangère.

2) Orale :

- entretien avec un jury portant sur des sujets ayant trait aux problèmes de la jeunesse.

3) Pratiques :

- tests pratiques dans le domaine des arts lyriques, plastiques ou dramatiques.

DOSSIER :

- demande manuscrite signée du candidat ;
- certificats de scolarité de fin de 3^e AS ;
- extrait d'acte de naissance ou fiche individuelle ;
- 2 enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat.

Les dossiers de candidature doivent être adressés aux centres d'examens ci-après, Directions de la jeunesse et des sports des wilayate de :

— BECHAR
— TIARET
— SIDI-BEL-ABBES
— MOSTAGANEM
— ADRAR
— CHLEF
— LAGHOUE
— BLIDA
— BOUIRA
— TAMANRASSET
— TIZI-OUZOU

— DJELFA
— MEDEA
— OUARGLA
— BATNA
— OUM-EL-BOUAGHI
— BEJAIA
— TEBESSA
— SETIF
— ANNABA
— M'SILA
— SAIDA

Les candidats originaires des wilayate ne figurant pas sur la liste ci-dessus peuvent faire acte de candidature dans la wilaya de leur choix à condition de s'engager à y travailler à l'issue de leur formation.

NB : Les jeunes Algériens résidant à l'étranger peuvent participer au concours en adressant leurs candidatures avant le 1^{er} septembre 1984 au ministère de la Jeunesse et des Sports, Direction de la formation et de la réglementation, Sous-Direction de la formation des cadres et de la jeunesse, place du 1^{er} Mai - ALGER.

LES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA XI^e A.G. DE L'AMICALE

La XI^e assemblée générale de l'Amicale qui s'est tenue les 19 et 20 mai à Lille a adopté plusieurs documents dont notamment une résolution générale, trois recommandations (« Structure et organisation », « Les problèmes de la communauté » et « Culture et information ») et une déclaration ayant pour intitulé « L'Algérie et les droits de l'homme ». Par ailleurs l'A.G. a adopté la liste des membres du Comité directeur. Nous publions dans ce numéro tous ces documents dans leur intégralité.

Résolution générale

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE, REUNIE LES 19 ET 20 MAI 1984 AU PALAIS DES CONGRES A LILLE,

— Après avoir suivi avec attention l'allocution de M. Mohamed-Chérif Messaadia, membre du Bureau Politique et responsable du Secrétariat Permanent du Comité Central du Parti du Front de Libération Nationale.

— Après avoir entendu l'intervention de M. Abdelhamid Mehri, Membre du Comité Central, Ambassadeur d'Algérie en France,

— Après avoir écouté le rapport moral présenté au nom du Comité Directeur par M. Abdelkrim Souici, membre du Comité Central, président de l'Amicale des Algériens en Europe,

— Après avoir entendu les communications inscrites à l'ordre du jour et les interventions qui ont eu lieu dans le cadre du débat qui s'est déroulé en séance plénière,

— Après avoir suivi avec intérêt les interventions des responsables des Organisations de masse et des représentants de ministères,

— Après avoir entendu les messages des invités,

— Après l'adoption des différentes recommandations,

— **Salue** le succès retentissant du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale qui marque dans la marche de notre Révolution une étape décisive au cours de laquelle notre pays doit maîtriser l'effort de développement et approfondir l'exercice de la démocratie.

— **Se félicite** de la consolidation des institutions nationales sous la haute autorité du président Chadli Bendjedid, Secrétaire général du Parti,

— **Exprime** sa satisfaction devant les résultats obtenus sur les plans social, économique, culturel et qui trouvent leur projection dans l'amélioration générale du niveau de vie des citoyens,

— **Appuie** la politique anti-impérialiste de l'Algérie, le soutien

qu'elle apporte aux mouvements de libération nationale et son action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial,

— **Réaffirme** sa fidélité à la Révolution algérienne et se déclare mobilisée pour la défense des intérêts supérieurs de la nation et la concrétisation des orientations du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale,

CONSIDERANT LES RECOMMANDATIONS DU V^e CONGRES DU PARTI DU FRONT DE LIBERA-

TION NATIONALE ET SA RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE QUI CONSACRE UNE PLACE IMPORTANTE AUX PROBLEMES DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE ETABLIE A L'ETRANGER,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Se félicite** de l'intérêt que la Direction Politique et à sa tête le Président Chadli Bendjedid, n'ont jamais cessé de manifester à notre communauté,

— **Souligne** les efforts constants déployés par notre pays pour une protection accrue de nos travailleurs et de leurs familles, la préservation de leur identité culturelle et

l'amélioration des conditions d'accueil et de retour en Algérie,

— **Apprécie** les décisions prises par notre Gouvernement pour susciter et promouvoir la participation de nos ressortissants à l'œuvre d'édification nationale,

INVITEE A SE PRONONCER SUR L'ACTION MENEES PAR L'ASSOCIATION, AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES, EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA X^e ASSEMBLEE GENERALE,

L'ASSEMBLEE GENERALE,

— **Approuve** le rapport moral présenté au nom du Comité Direc-



teur par le Président de l'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE.

— *Souligne* le haut niveau des débats qui ont suivi la présentation du rapport moral et la lecture des différentes communications,

— *Constata* avec satisfaction que les engagements pris envers notre communauté ont été respectés.

EN MATIERE DE RENOVATION ET D'ADAPTATION DES STRUCTURES DE L'ASSOCIATION,

L'ASSEMBLEE GENERALE ESTIME

— qu'après le dépôt de statuts et l'adoption du règlement intérieur l'Association dispose des textes lui permettant un fonctionnement rationnel et démocratique,

— que le processus de rénovation et de démocratisation a été mené conformément aux recommandations de la X^e Assemblée Générale,

— que le nouveau découpage géographique est mieux adapté aux besoins de notre population,

— que le contrôle dévolu aux différentes instances s'exerce à tous les niveaux en application des dispositions des statuts et du règlement intérieur,

— que la campagne d'élargissement et de renforcement des structures a permis une progression appréciable de nos effectifs et une ouverture plus grande en direction des femmes et des jeunes qui constituent aujourd'hui la principale composante de notre Communauté,

— que l'action de moralisation, d'assainissement et de démocratisation des structures s'est accompagnée de l'effort requis pour assurer la promotion des cadres et l'amélioration de leur situation morale et matérielle.

DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *Souligne* les efforts déployés par les membres de l'Association et qui se sont traduits par :

* la rénovation des moyens d'information que sont aujourd'hui « La Semaine de l'Emigration » et « El Jawab » en langue nationale,

* la création du Centre Culturel Algérien qui est une réalisation digne de l'Algérie,

* le développement de l'enseignement intégré en application des dispositions de l'accord intergouvernemental, sur la base d'un programme et d'un contenu adaptés aux réalités de l'émigration,

* la participation accrue de notre jeunesse aux colonies de vacances et aux échanges organisés en concertation avec les autorités de notre pays,

* le développement des activités culturelles et sportives, la formation des animateurs et enfin la mise en place dans les délégations régionales de supports audio-visuels nécessaires à la réussite de l'action entreprise.

APPRECIANT LES RESULTATS OBTENUS DANS TOUS CES



Améliorer les conditions de vie et de séjour des immigrés.

DOMAINES, L'ASSEMBLEE GENERALE RELEVÉ DES OBSTACLES, DES DEFICIENCES ET DES INSUFFISANCES QU'IL IMPORTE DE SURMONTER DANS LES PLUS BREFS DELAIS. C'EST AINSI QUE, CONSCIENTE DES LIMITES DE NOTRE ACTION,

L'ASSEMBLEE GENERALE OBSERVE

— que l'Association se trouve encore dans l'incapacité d'utiliser toutes les compétences et notamment celles des animateurs formés au sein de nos structures,

— que l'audience de nos moyens d'information ne correspond pas à l'effort investi dans ce domaine,

— que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental relatif à l'enseignement de la langue nationale constituent une entrave au développement de ce secteur.

AFIN DE RENDRE POSSIBLE LA SATISFACTION DES BESOINS DE NOTRE COMMUNAUTE,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *demande* que le processus de rénovation entrepris au sein de l'Association soit poursuivi avec détermination,

— *souligne* la nécessité d'adapter constamment les structures de l'Association aux réalités de l'émigration et aux préoccupations de notre communauté,

— *insiste* sur la nécessité de développer le dialogue avec nos jeunes, de les associer aux activités de l'Organisation pour les préparer aux responsabilités qui les attendent et assurer la relève au sein de nos structures,

— *recommande* la mise en œuvre d'une politique de formation en vue d'élever le niveau des membres de notre Association et les rendre aptes à défendre les intérêts de notre communauté émigrée,

— *recommande* le développement de l'action éducative et culturelle pour répondre aux besoins de notre jeunesse,

— *invite* à cet effet les autorités

du pays d'accueil à remplir les engagements pris lors de la signature de l'accord bilatéral sur l'enseignement de la langue nationale,

— *appelle* à une vigilance constante pour assurer le respect de cet accord et son application intégrale,

— *souhaite* la création d'un pavillon pour les étudiants algériens en France et de centres culturels dans les villes à grande densité de population algérienne,

— *insiste* enfin, sur la nécessité de développer notre capacité d'intervention dans le domaine de l'information par :

* l'amélioration constante de nos moyens d'information,

* l'élargissement de notre audience et l'utilisation, dans ce but, de tous les supports audiovisuels.

ABORDANT ENSUITE LES PROBLEMES DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE, SES CONDITIONS DE VIE ET DE SEJOUR, SON STATUT ET LE TRAITEMENT QUI LUI EST RESERVE, LES AGRESSIONS DONT ELLE EST VICTIME ET LES MENACES QUI PESENT SUR SON AVENIR,

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTATE

— que le racisme ne cesse de se développer, favorisé par l'impunité dont bénéficient les agresseurs et alimenté par les campagnes tendancieuses organisées dans le but de nuire à notre communauté et de jeter le discrédit sur notre pays,

— que les conditions générales d'existence de notre communauté ne favorisent guère sa promotion sociale,

— que les discriminations observées dans le domaine du logement, de la scolarisation et de la formation conduisent à une marginalisation croissante des travailleurs algériens et de leurs familles,

— que la crise économique et les restructurations industrielles qui en découlent se traduisent par une aggravation du chômage qui frappe en premier lieu les travailleurs algériens,

— que l'unité et la cohésion de

la cellule familiale se trouvent menacées par suite de la dégradation des conditions de vie et de séjour,

— que le droit à la différence ne se traduit pas dans les faits par le respect et l'affirmation de l'identité culturelle mais sert de prétexte pour maintenir les communautés émigrées dans une marginalisation permanente,

— que l'Islam qui est aujourd'hui la deuxième religion en France rencontre une méfiance et une incompréhension qui sont incompatibles avec les principes de liberté et de laïcité dont s'enorgueillit le pays d'accueil.

RAPPELANT LES DECISIONS DU V^e CONGRES DU PARTI ET NOTAMMENT CELLES AYANT TRAIT A LA PROTECTION DE NOS RESSORTISSANTS INSTALLES A L'ETRANGER,

CONSIDERANT PAR AILLEURS LES DECISIONS PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DU PAYS D'ACCUEIL POUR FACILITER L'INSERTION SOCIALE DES IMMIGRES ET LES MESURES D'INCITATION AU RETOUR,

RAPPELANT ENFIN LES DECLARATIONS DES AUTORITES DU PAYS D'ACCUEIL DANS LESQUELLES ELLES EXPRIMENT LEUR DETERMINATION DE COMBATTRE LE RACISME ET LA XENOPHOBIE,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *condamne* avec force toute les formes de ségrégation, de discrimination et de racisme, dont sont victimes les communautés émigrées et principalement nos ressortissants en cette période de crise économique,

— *s'incline* devant la mémoire de toutes les victimes des violences racistes,

— *exprime* son soutien et sa solidarité aux travailleurs sans emploi et à ceux qui sont victimes des restructurations industrielles,

— *rend hommage* aux associations et aux Organisations démocratiques qui poursuivent, à nos côtés, le combat contre le racisme et les discriminations sociales,

— *invite* les autorités du pays d'accueil à créer les conditions permettant aux travailleurs algériens et à leurs familles de vivre dans la sécurité et la dignité.

S'AGISSANT DES MESURES D'INSERTION SOCIALE,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *déclare* que la politique prônée en la matière par le Gouvernement du pays d'accueil et dont la mise en œuvre est laissée aux autorités locales doit se faire dans le respect de l'identité culturelle et non dans le renoncement au droit à la différence,

— *recommande* la mise en œuvre par les autorités du pays d'accueil, d'une politique globale orientée vers l'amélioration des conditions de vie et de séjour des immigrés et comportant des actions de formation accessible aux catégories les plus défavorisées et adaptées aux mutations technologiques,

— *indique* que la protection de

(Suite en page 18)

LE PRESIDENT CHADLI BENDJEDID EN FRANCE

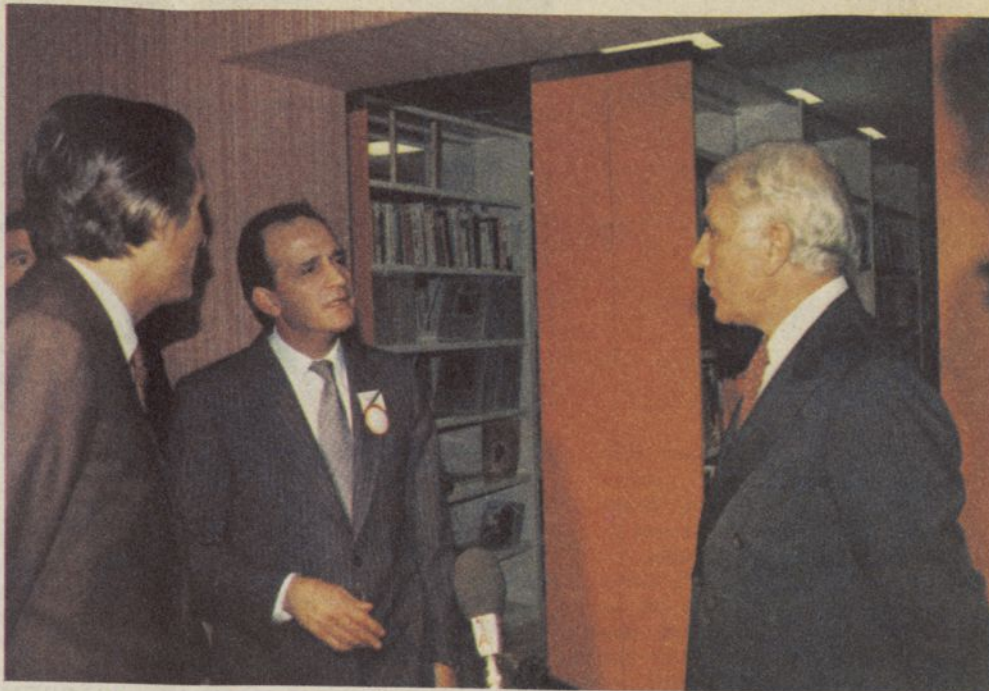
La visite historique du président Chadli Bendjedid en France, en novembre 1983, a incontestablement marqué notre communauté en Europe qui y a vu l'attachement de notre Direction politique à l'amélioration de son devenir.

Photo I : Le président Chadli, accompagné du Dr. Ahmed Taleb Ibrahim, ministre des Affaires étrangères, s'entretenant avec M. Abdelkrim Souici, président de notre Amicale.

Photo II : Le président François Mitterrand a tenu à se joindre au président Chadli qui offrait une réception en l'honneur de nos ressortissants en France.

Photo III et IV : Le chef de l'Etat à cette réception mémorable au cours de laquelle notre communauté lui a réservé un accueil fraternel et chaleureux.

Photo V : Les responsables de l'Amicale accueillant le président Chadli qui inaugurerait le centre culturel algérien à Paris.



la famille, le maintien de son unité et de sa cohésion sont subordonnés à la réussite de cette action,

— **demande** que la liberté de culte soit assurée et préservée afin de permettre aux musulmans de satisfaire leurs besoins spirituels et d'écartier tout risque d'exploitation de la religion islamique à des fins politiques.

AU SUJET DES MESURES D'INCITATION AU RETOUR,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **rappelle** que le retour doit être libre et volontaire. Il appartient à chaque travailleur de prendre cette décision conformément à ses intérêts et à ceux de sa famille.

— **souhaite** l'ouverture de négociations entre les deux pays sur la récupération et le transfert des droits sociaux des travailleurs qui ont opté pour le retour définitif,

— **recommande** l'organisation d'une campagne d'information pour la reconstitution et la récupé-



Se mobiliser au sein de l'Amicale.

ration des droits sociaux des travailleurs qui sont déjà rentrés au pays afin de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'accord intervenu le 01.10.1980 sur la Sécurité sociale.

AU TERME DE SES TRAVAUX, ET APRES AVOIR ENONCE LES RESPONSABILITES QUI INCOMBENT AU PAYS D'ACCUEIL, CEL-

LES QUI SONT ASSUMÉES PAR LES AUTORITES DE NOTRE PAYS ET INDIQUE ENFIN LES DOMAINES QUI DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE CONCERTATION ET D'UNE COOPERATION ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **estime** que notre communauté

doit prendre sa part de responsabilité dans la défense de ses intérêts matériels et moraux et la résolution de ses problèmes.

— **appelle** dans cet esprit, tous les membres de l'Association à redoubler d'efforts pour faire de l'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE une organisation forte, capable de préserver l'unité et la cohésion de notre communauté,

— **appelle** notre communauté à se mobiliser au sein de l'Amicale des Algériens en Europe pour mieux assurer la défense de ses intérêts, la préservation de ses droits acquis et la sauvegarde de son identité,

— **indique** à cet effet que notre communauté doit inscrire son action dans la dynamique des transformations qui s'opèrent afin de donner d'elle-même l'image d'une communauté forte et unie, fière de ses origines, consciente de ses responsabilités et qui assume pleinement son destin.

RECOMMANDATIONS SUR LES « STRUCTURES ET L'ORGANISATION »

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE, REUNIE LES 19 ET 20 MAI 1984 AU PALAIS DES CONGRES A LILLE

— Après avoir suivi avec attention l'allocation de M. Mohamed Chérif Messaadia, membre du Bureau Politique et responsable du Secrétariat Permanent du Comité Central du Parti du Front de Libération Nationale.

— Après avoir entendu l'intervention de M. l'Ambassadeur d'Algérie en France,

— Après avoir écouté le rapport moral présenté, au nom du Comité directeur, par le Président de l'Amicale des Algériens en Europe,

— Après avoir entendu les différentes communications, notamment celle relative à l'action de rénovation et d'adaptation des structures de l'Amicale,

— Après avoir suivi avec intérêt les différentes interventions des représentants de Ministères et écouté les nombreux messages des Organisations de masse et des invités,

— Après le large débat démocratique, fructueux et responsable qui s'est instauré permettant aux membres de l'association de soulever devant l'Assemblée Générale les principales préoccupations axées essentiellement sur le devenir de notre communauté émigrée, de notre Organisation et de notre pays,

— Considérant les résolutions adoptées par la X^e Assemblée Générale de l'Amicale, notamment celle concernant la rénovation des structures de l'association.

— Considérant les résolutions positives adoptées par le V^e Congrès sur les plans politique, économique, social et culturel, notamment la résolution de politique générale qui a réservé une large place aux problèmes de la Communauté algérienne vivant à l'étranger.

— Considérant la mise en œuvre du processus de rénovation et de démocratisation de notre Association, conformément aux recommandations de la X^e Assemblée générale,

— Considérant l'adoption, l'application des statuts et du règlement intérieur qui ont permis de doter l'Amicale d'un cadre juridique et de textes réglementaires, lui faisant jusqu'ici défaut,

— Considérant l'importance du règlement intérieur qui définit les attributions des instances et des organes à tous les niveaux, ainsi que les droits et les devoirs de chaque membre de l'Association,

— Considérant les efforts consentis par l'Amicale des Algériens en Europe pour la formation et l'amélioration, de la situation des cadres de l'organisation, notamment par la mise en application du

statut du personnel,

— Considérant les efforts fournis par les cadres et les membres de l'Amicale pour organiser, réaliser les opérations programmées et animer les activités dans le cadre de l'action de rénovation,

— Considérant les efforts déployés par notre Association depuis la X^e Assemblée Générale qui se sont traduits par des progrès constants,

— Considérant les résultats positifs de l'élargissement de la base du renforcement des structures ainsi que de leur adaptation aux nécessités résultant des transformations intervenues au sein de notre Communauté,

— Considérant le rôle dynamique et efficace joué par les nouvelles instances élues dans l'approfondissement de la démocratie responsable qui a permis un accroissement substantiel des adhérents et l'émergence de nouveaux membres, dont un nombre important de jeunes et de femmes, militants et militantes,

— Considérant la mise en œuvre du processus de rénovation et de démocratisation qui a permis une meilleure participation de tous les membres de l'Amicale pour la dynamique de notre Association,

— Considérant le développement de l'animation et l'instauration d'un contrôle régulier des instances indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation, conformément aux textes réglementaires,

— Considérant la nécessité d'une formation politico-organique permanente à l'intention de nos cadres et militants exigée par les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis de la Communauté,

— Considérant que les structures et les instances issues de cette action répondent pleinement aux nécessités objectives et correspondent aux préoccupations et besoins de la communauté algérienne vivant en Europe,

— Considérant l'environnement hostile dans lequel vit notre communauté de façon générale, dans lequel évolue de façon particulière notre jeunesse en Europe et les dangers multiples auxquels elles sont exposées,

— Considérant que les nouvelles structures restent liées à la qualité et à la capacité des hommes chargés de les diriger et animer,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Salue** le succès retentissant du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, et se féli-

cite des résolutions adoptées par ce V^e Congrès, en soulignant l'attention accordée aux problèmes concernant la Communauté Algérienne vivant à l'étranger,

— **Approuve** le bilan des activités de l'Amicale des Algériens en Europe présentée, au nom du Comité directeur, par son président,

— **Souligne** le haut niveau des débats qui ont suivi la présentation du rapport moral, la lecture des différentes communications et les interventions,

— **Dénonce** les licenciements abusifs et leur banalisation qui frappent les travailleurs algériens en priorité et les appelle à s'organiser et à se mobiliser au sein de leur Association, l'Amicale, pour mieux défendre leurs droits légitimes,

— **Condamne** le développement du racisme et de l'insécurité visant les Maghrébins et plus particulièrement les Algériens,

— **Réaffirme** sa solidarité avec les victimes des agressions racistes et salue les actions des organisations et des associations démocratiques du pays d'accueil pour le respect des droits, de la dignité et de la sécurité des travailleurs immigrés et de leurs familles,

— **Apprécie** le travail réalisé, les efforts déployés par les cadres et les membres de l'Amicale pour mener à bien l'action de rénovation,

— **Enregistre** les progrès réalisés dans le cadre de la refonte des structures, du renouvellement et de la démocratisation des instances,

— **Se félicite** de la totale démocratie qui a animé la campagne d'élargissement et de renforcement des structures et prend acte que celle-ci soit devenue une réalité,

— **Estime** que la refonte des structures a été renforcée par l'apport de jeunes et de femmes, notamment au niveau des comités et bureaux départementaux,

— **Souligne** le rôle important de nos structures qui ont permis la mobilisation de notre communauté à l'occasion de la visite en France du président Chadli Bendjedid, lors des travaux préparatoires du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, et des élections présidentielles,

— **Constata** que les nouvelles structures répondent mieux aux préoccupations de notre Organisation pour la défense des intérêts matériels et moraux de notre Communauté émigrée,

— **Réaffirme** la nécessité de poursuivre et d'approfondir la rénovation de l'Amicale des Algériens en Europe, qui doit se traduire également par un réel et profond changement des mentalités,

— **S'engage** à œuvrer pour l'élargissement con-

tinu de la base en développant davantage notre action auprès des travailleurs, avec un effort particulier en direction des jeunes, des femmes et des commerçants,

— **Souligne** la nécessité d'adapter constamment les structures à l'évolution générale de notre émigration, aux réalités du terrain et aux préoccupations de l'Amicale, et de doter ces structures de responsables répondant aux critères définis par les textes, chaque fois que la situation l'exige,

— **Recommande** le développement et le suivi des activités de l'Amicale des Algériens en Europe, dans tous les domaines, pour répondre aux besoins de notre Communauté, et notamment ceux de la jeunesse,

— **Recommande** la mise en œuvre d'une politique de formation en vue d'élever le niveau de ceux qui ont la charge de l'animation et de la défense des intérêts de notre Communauté émigrée,

— **Estime** nécessaire la mise en œuvre de moyens suffisants pour faire de la formation, dans tous les domaines, une action permanente et prioritaire de l'Amicale,

— **Recommande** à tous les membres de l'Amicale d'œuvre pour le renforcement des structures, le respect des statuts, du règlement intérieur, et de veiller à l'émergence de jeunes engagés pour assurer l'avenir,

— **Recommande** le développement, le renforcement de l'action de mobilisation et d'information pour une occupation rationnelle du terrain. Ce qui nécessite l'adaptation des moyens d'information, au sein de l'organisation, pour mieux répondre à



Préparer les jeunes à prendre la relève.

tous les besoins et atteindre les objectifs fixés,

— **Charge** le Comité Directeur d'apporter certains aménagements aux textes réglementaires, notamment en matière de procédure et de durée des mandats des instances départementales et régionales,

— **S'engage** à œuvrer pour la concrétisation des résolutions prises par le V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, et notamment celle

concernant la communauté algérienne vivant à l'étranger,

— **Appelle** tous les membres de l'Association à redoubler d'efforts pour faire de l'Amicale des Algériens en Europe une Organisation forte au service de la communauté émigrée dont elle a la charge de garantir, de préserver l'unité, et la solidarité et de défendre les intérêts matériels et moraux.

Recommandations sur les problèmes de la communauté

LA XI^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE
REUNIE A LILLE LES 19 ET 20 MAI 1984,

Après avoir entendu :

— Le discours d'ouverture de M. Mohamed-Chérif Messaadia, membre du Bureau Politique, responsable du Secrétariat Permanent du Parti du Front de Libération Nationale,

— L'intervention de M. Abdelhamid Mehri, membre du Comité Central, ambassadeur d'Algérie en France,

— Le rapport moral présenté au nom du Comité Directeur par M. Abdelkrim Souici, membre du Comité Central, président de l'Amicale des Algériens en Europe,

— Les interventions de MM. les représentants des ministres,

— Les messages des représentants des Organisations de masse ;

Après avoir entendu les communications sur :

— les problèmes de la communauté,

— l'emploi et les mesures d'incitation au retour,

— l'insécurité et le racisme,

— l'action de rénovation des structures de l'Amicale,

et aux termes des débats,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— Considérant l'intérêt et la sollicitude que la Direction Politique de notre pays porte à l'émigration partie intégrante de la communauté nationale,

— Considérant le contenu des résolutions du V^e Congrès du F.L.N. qui a pris en compte les préoccupations de notre communauté,

— Analysant la situation de la communauté nationale et les problèmes auxquels elle est confrontée aujourd'hui en pays d'accueil,

— **Constate** que les tensions sociales engendrées par l'aggravation de la crise économique avec pour effet l'augmentation du chômage frappant de plein fouet les communautés immigrées et particulièrement la communauté algérienne dont les conditions de séjour, d'emploi, de logement se sont encore dégradés,

— **Constate** que les inégalités sociales et la marginalisation que subissent les travailleurs algériens et leurs familles ne cessent de s'aggraver en raison du climat de xénophobie

et des discriminations dont ils sont les victimes,

— **Observe** avec inquiétude que les restructurations industrielles en cours se traduisent d'abord par la suppression des postes d'emplois occupés par les travailleurs immigrés sans leur donner la possibilité évidente de conversion professionnelle,

— **S'inquiète** à cet égard des licenciements massifs dans les secteurs d'activités économiques en crise et de l'absence de toute possibilité de reclassement, conséquence de la sous-qualification professionnelle et de l'inexistence d'une politique de formation adaptée,

Comme elle s'inquiète du nombre élevé des demandeurs d'emploi parmi les jeunes de la seconde génération du fait de l'inadaptation de leur formation au marché de l'emploi et à la discrimination constatée en la matière ;

— **Souligne** le caractère coercitif et restrictif de la réglementation en vigueur concernant les conditions de séjour et qui dans certains cas laisse la voie libre aux abus et à l'arbitraire,

— **Considère** que les interventions sociales en pays d'accueil ne sont pas adaptées à la réalité socio-culturelle de l'immigration et qu'elles se traduisent en cas de conflits par une déstabilisation de la cellule familiale.

Considérant également les mesures destinées à améliorer les conditions de séjour et du travail des immigrés ainsi que les mesures d'incitation au retour des travailleurs privés d'emploi qui souhaitent regagner leur pays ;

— **Rappelle** le droit fondamental de chaque travailleur de décider librement de son retour au pays natal et ce, conformément à ses intérêts et à ceux de sa famille.

Considérant le tragique bilan des crimes et des violences racistes qui ont coûté la vie à des dizaines d'Algériens sans épargner même les enfants ;

— **Relève** que la communauté algérienne est la première visée par le développement de la xénophobie et les campagnes racistes entretenues dans l'opinion publique française,

— **Constate** que la mansuétude dont bénéficient les auteurs d'actes racistes constitue un encouragement à la xénophobie et au racisme anti-immigré,

— **Souligne** les graves dangers que présente le développement du racisme pour les communautés étrangères vivant en France et pour la société française elle-même,

— **Prend** acte de la détermination solennellement exprimée par le Gouvernement français de combattre le racisme et de permettre que les travailleurs immigrés puissent vivre dans ce pays, dans la sécurité et la dignité.

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Affirme** que toute politique d'insertion sociale et culturelle passe par l'élimination de toutes les formes de discrimination, de marginalisation des immigrés,

— **Demande** à cet effet, aux autorités du pays d'accueil d'associer étroitement et à tous les niveaux, les communautés immigrées pour la mise en œuvre de cette politique,

— **Exige** que soit mis fin aux tracasseries administratives et aux brimades qu'entraînent les opérations de contrôle menées sous prétexte de lutte contre l'immigration clandestine,

— **Exprime** son soutien et sa solidarité aux travailleurs sans emploi et à ceux qui sont licenciés du fait de restructurations industrielles et qui luttent pour préserver leurs droits,

— **Appelle** les travailleurs qui envisagent leur retour à veiller à la sauvegarde de tous leurs droits acquis,

— **Recommande** la prise en charge des problèmes de la jeunesse par une protection sociale adéquate et des actions de formation répondant aux besoins exprimés,

— **Recommande** le renforcement des structures sociales pour développer et améliorer l'assistance aux familles en intégrant plus largement l'action des femmes au sein de notre Organisation,

— **Demande** la récupération globale des droits sociaux des travailleurs qui ont opté pour le retour définitif,

— **Recommande**, à cet égard, la mise en place de mécanismes appropriés pour la récupération des dits-droits acquis afin

d'assurer la reconstitution de carrière des travailleurs déjà insérés au pays et de ceux qui doivent être réinsérés,

— **Recommande** la mise en place de structures d'accueil et d'orientation dans toutes les wilayates pour la mise en œuvre des dispositions prévues en matière de réinsertion,

— **Recommande** une meilleure prise en charge des opérations de réinsertion notamment dans le domaine de l'habitat qui constitue encore la principale difficulté.

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **S'incline** devant la mémoire de nos compatriotes victimes de violences racistes,

— **Condamne** avec force toutes les formes de ségrégation, de discrimination et de racisme dont sont victimes les communautés immigrées et principalement nos ressortissants, en cette période de crise économique,

— **Exige** l'application systématique de la loi anti-raciste du 1^{er} juillet 1972,

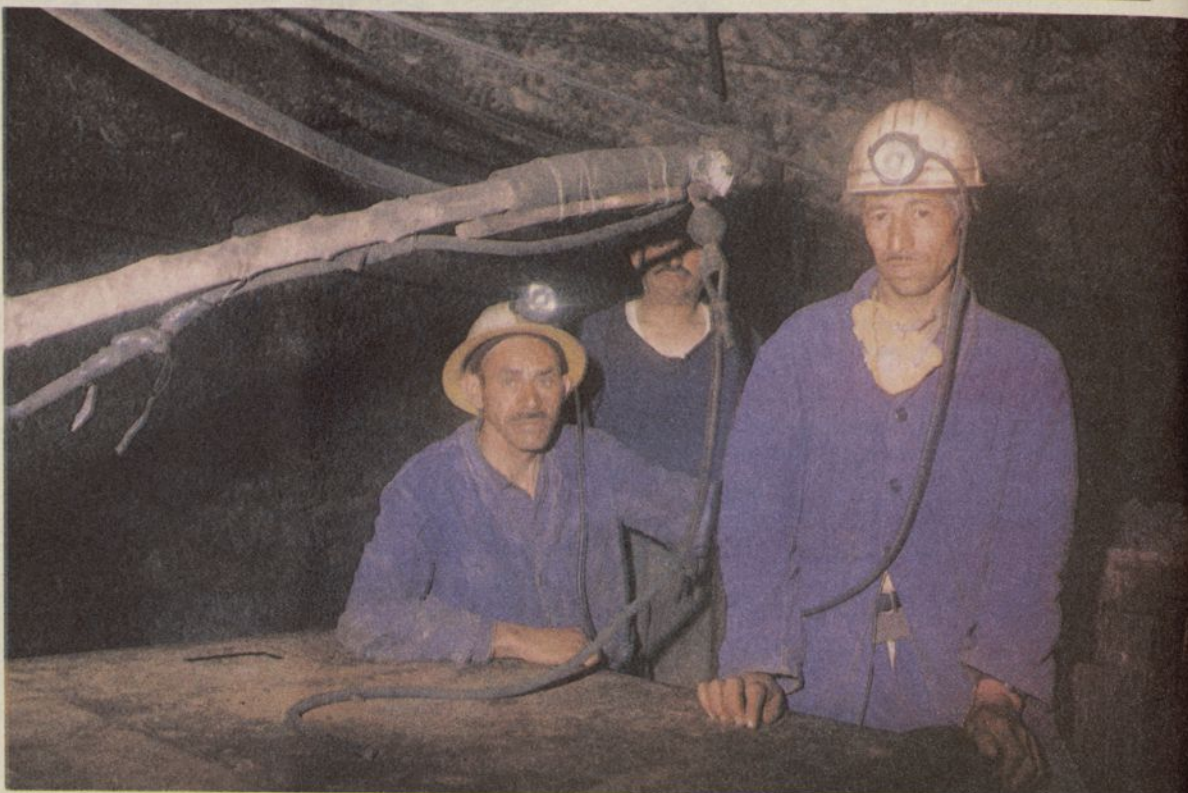
— **Rend hommage** aux associations et aux partenaires qui poursuivent à nos côtés, le combat anti-raciste et recommande le renforcement de cette lutte,

— **Demande** la création d'un support d'actions judiciaires chargé d'engager des poursuites contre tous auteurs d'actes et de faits racistes,

— **Appelle** notre communauté à se mobiliser au sein de son Organisation pour mieux défendre ses intérêts et pour préserver ses droits acquis,

— **Recommande** enfin, à l'ensemble de la communauté d'inscrire son action dans la dynamique des transformations qui s'opèrent en renforçant sa solidarité et son unité et en faisant preuve de sa capacité d'entreprendre.

Les travailleurs algériens ont toujours été confinés dans les tâches insalubres et rudes...



Recommandations sur la culture et l'information

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE, REUNIE A LILLE LES 19 ET 20 MAI 1984

Après avoir entendu :

— Le discours d'orientation de M. Mohamed-Chérif Messaadia, membre du Bureau Politique et responsable du Secrétariat Permanent du Parti du Front de Libération Nationale,

— Le discours de M. l'ambassadeur d'Algérie en France,

— Le rapport moral présenté par M. le président de l'Amicale au nom du Comité Directeur,

— Les interventions des représentants de différents ministères,

— Les différentes communications et les interventions qui ont eu lieu dans le cadre du débat qui s'est déroulé en séance plénière,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Se félicite** de l'intérêt que la Direction Politique n'a jamais cessé de manifester à notre communauté établie en Europe,

— **Souligne** les efforts constants engagés par notre pays en direction de nos ressortissants,

— **Approuve** le rapport moral présenté par le président de l'Amicale au nom du Comité Directeur.

Examinant la mise en œuvre des recommandations de la X^e assemblée,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Constata** que les engagements pris envers notre communauté ont été respectés,

— **Souligne** les efforts consentis afin de

préserver la personnalité et l'identité de notre jeunesse,

— **Enregistre** avec satisfaction la conclusion de l'accord intergouvernemental du 1^{er} décembre 1981 relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la culture en faveur des enfants algériens scolarisés en France,

— **Apprécie** les résultats obtenus dans la mise en œuvre de cet accord et qui se sont exprimés par un développement important de l'enseignement intégré actuellement pris en charge par 350 enseignants détachés par notre gouvernement,

— **Souligne** les difficultés rencontrées depuis son entrée en vigueur et qui se traduisent notamment par :

* L'exclusion de notre champ d'intervention de nombreuses écoles comportant des effectifs importants en élèves algériens,

* Le non respect des engagements pris par les autorités françaises pour assurer la continuité de cet enseignement au niveau secondaire,

* La suppression de certains cours déjà existants par décision unilatérale contrairement aux dispositions de l'accord liant les deux pays,

* L'information orientée destinée à tromper les familles afin de les amener à renoncer au bénéfice de l'enseignement de la langue arabe dispensé à leurs enfants,

* Les campagnes d'hostilité menées par certains syndicats ainsi que les manœuvres incessantes en vue de vider l'accord de son contenu ;

— **Se félicite** des efforts entrepris dans le domaine de :

* L'insertion des étudiants issus de l'émigration dans les universités algériennes dont le nombre s'est élevé à 900 au cours des dernières années,

* La formation des animateurs,

* Le développement des activités culturelles et sportives,

* La participation croissante de notre jeunesse aux colonies de vacances, aux circuits « Connaissance de l'Algérie », au volontariat, et d'une manière générale à toutes les manifestations importantes qui se déroulent dans notre pays.

Soucieuse d'assurer la prise en charge des besoins culturels de nos travailleurs,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Apprécie** la mise en place d'un réseau de bibliothèques et de filmothèques dans les délégations régionales,

— **Enregistre** avec satisfaction l'ouverture des lieux de culte,

— **Se réjouit** de la création du Centre Culturel Algérien qui a été inauguré par le président Chadli Bendjedid lors de la visite officielle qu'il a effectuée en France,

— **Souligne** les efforts entrepris dans la rénovation de nos moyens d'information qui ont donné lieu à la création de nombreux organes « La Semaine de l'Emigration » et « El Jawab » en langue nationale pour répondre aux souhaits exprimés lors de la X^e assemblée générale.

— Prenant acte par ailleurs des transformations structurelles intervenues au sein de notre communauté constituée aujourd'hui en grande majorité

de jeunes,

— Convaincue que l'avenir de notre communauté en Europe se joue au niveau de la formation, la culture et l'information,

— Considérant que l'enseignement de la langue nationale constitue un facteur déterminant dans la sauvegarde de l'identité culturelle et l'un des moyens susceptibles de favoriser la réussite scolaire,

— Considérant par ailleurs qu'il est de nature à assurer l'épanouissement et l'équilibre psychologique de nos enfants,

— Considérant la nécessité de prévenir tout risque d'exploitation de la religion islamique à des fins personnelles ou partisans,

— Considérant que le sport constitue un puissant moyen d'éducation dont l'impact ne peut être sous-estimé sur les plans du développement physique, moral et intellectuel,

— Considérant l'impact des moyens d'information dans la mobilisation de nos compatriotes,

— Considérant par ailleurs les responsabilités qui incombent aux autorités du pays d'accueil dans la protection, la formation et la promotion des travailleurs et de leurs familles,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *Souhaite* la mise en œuvre par les autorités du pays d'accueil, d'une politique globale, orientée notamment vers la satisfaction des besoins culturels des immigrés, et comportant des actions de formation accessibles aux catégories les plus défavorisées et adaptées aux mutations technologiques,

— *Déclare* que la politique d'insertion sociale prônée par le gouvernement du pays d'accueil et dont la mise en œuvre est laissée aux autorités locales doit se faire dans le respect de l'identité culturelle et du droit à la différence maintes fois proclamé,

— *Recommande*, dans cet esprit, la consolidation et la poursuite de l'action engagée dans le domaine de l'enseignement de la langue nationale dans les écoles élémentaires,

— *Demande* aux autorités du pays d'accueil de lui assurer la continuité nécessaire au niveau du second degré en application des dispositions de l'accord intergouvernemental,

— *Appelle* à une vigilance constante pour assurer le respect des dispositions de cet accord et son application intégrale qui conditionnent la poursuite et la réussite de l'action entreprise,

— *Insiste* à cet effet sur la nécessité d'associer les familles algériennes à la conduite de cette action par leur information permanente et leur mobilisation au sein des comités de parents d'élèves,

— *Souhaite* l'ouverture d'un établissement algérien d'enseignement secondaire en France et d'un pavillon pour les étudiants algériens,

— *Demande* la poursuite des actions des formations entreprises dans le domaine de l'action culturelle en leur assignant des objectifs sur la base d'un contenu renouvelé tenant compte des réalités nouvelles imposées à notre communauté,

— *Estime* que les faiblesses constatées au niveau de la capacité de notre organisation d'utiliser toutes les compétences et notamment celles des animateurs qui ont été formés sont dues en grande partie à leur non-intégration au sein de nos structures,

— *Insiste* à cet effet sur la nécessité de leur donner la place qui leur revient en les associant à toutes les activités organisées.

C'est là le meilleur moyen de leur faire acquérir une expérience militante, accroître leur capacité d'intervention, les rendre aptes à participer à la mobilisation de notre jeunesse, et les tenir solidaires de notre communauté émigrée.

Soulignant la nécessité d'assurer la diffusion et la promotion de notre patrimoine national afin de présenter de notre pays et de sa culture une image plus conforme à la réalité,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— *Souhaite* l'organisation par le Centre

Culturel de manifestations dont le caractère doit être le reflet de la vie de la nation dans toutes ses préoccupations,

— *Estime* que la réussite de ces activités reste subordonnée à l'aide et au soutien des organismes nationaux dont le concours est vivement souhaité,

— *Recommande* l'ouverture de structures du même type dans les grandes villes du pays d'accueil telles que Marseille, Lyon, Lille, Nancy, Strasbourg ou Mulhouse,

— *Insiste*, en attendant la réalisation de tels projets sur la mise en œuvre d'une politique de prise en charge de notre communauté notamment par :

* L'organisation de manifestations culturelles en mesure d'assurer la satisfaction des besoins exprimés par notre population,

* Le renforcement de la capacité des bibliothèques et des filmothèques mises en place,

* Le développement des activités sportives qui constituent actuellement l'un des moyens les plus importants pouvant permettre à notre jeunesse de s'exprimer, d'affirmer sa personnalité et de s'épanouir dans l'unité et la cohésion ;

— *Recommande* l'organisation de rencontres omnisports avec les associations sportives de notre pays et l'intégration des sportifs de haut niveau dans les équipes nationales,

— *Encourage* la poursuite de la politique d'échanges avec le pays dans le domaine de



colonies de vacances, des séjours de toutes natures et la participation de nos jeunes à toutes les manifestations de caractère national,

— **Affirme** que la dimension spirituelle de l'Islam constitue un élément essentiel de l'identité culturelle de notre communauté,

— **Demande**, à ce titre, que la liberté de culte, soit reconnue et préservée et que les obstacles soient levés afin de permettre à la communauté musulmane de satisfaire ses besoins spirituels et d'écarter tout risque d'exploitation de l'Islam à des fins politiques.

Soulignant le rôle important dévolu à l'information dans le monde d'aujourd'hui,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Insiste** sur le développement de notre

capacité à maîtriser et à utiliser ce moyen de libération des communautés par :

* L'amélioration constante de nos organes d'information,

* L'élargissement de notre audience par une plus grande diffusion et une présence accrue au sein de notre communauté,

* L'utilisation, dans ce but, de tous les moyens audio-visuels susceptibles de renforcer notre action dans ce domaine et notamment ce nouveau moyen d'intervention que constituent les radios locales.

— **Estime** que notre Organisation doit disposer de toute la documentation traitant de notre pays en général et de notre communauté à l'étranger en particulier.

Prenant acte enfin de la rénovation des structures et des transformations intervenues au sein de notre Organisation conformément aux recommandations de la X^e Assemblée,

L'ASSEMBLEE GENERALE

— **Souligne** que l'action entreprise au bénéfice de notre communauté, dans tous les domaines, engage la responsabilité de tous les membres de notre association,

— **Invite** les responsables et les militants de l'Organisation au niveau local à prendre en charge réellement cette action qui doit être le plus souvent initiée, réalisée et évaluée sur le lieu où elle se déroule,

— **Appelle** notre communauté à se mobiliser par une participation effective à la mise en œuvre des activités qui lui sont destinées afin de donner d'elle-même l'image de ce qu'elle n'a jamais cessé d'être, c'est-à-dire une communauté fière de ses origines, consciente de ses responsabilités et qui assume pleinement son destin.

Les messages de sympathie à la XI^e A.G.

Un grand nombre de messages de sympathie ont été adressés à la XI^e A.G. Ils émanaient de militants et de sections de l'AAE ainsi que des syndicats, partis politiques et organisations françaises. Nous reproduisons ceux-ci ci-dessous.

De M. Georges Gorse, président de l'Association France-Algérie...

Je tiens au nom de l'Association France-Algérie à saluer la tenue de la onzième Assemblée Générale de l'Amicale des Algériens en Europe.

Cette assemblée se réunit à un moment où la communauté algérienne qui vit en Europe et particulièrement celle qui vit en France connaît, du fait notamment de la crise économique, une situation particulièrement difficile. Le chômage la frappe souvent plus durement que d'autres, et elle est la victime désignée de nombreuses manifestations d'intolérance.

Aussi, l'Association France-Algérie tient-elle à cette occasion et dans ces circonstances, à apporter aux membres de l'Amicale des Algériens en Europe, à ses dirigeants et à ses militants, le témoignage de son soutien.

Comment pourrait-on, en effet, envisager le développement d'une coopération harmonieuse entre nos deux Etats et un renforcement de l'amitié entre nos deux peuples, qui sont les objectifs mêmes de notre association, si ceux de vos ressortissants qui vivent sur notre sol n'y trouvent pas des conditions de vie décente et le respect de leurs droits essentiels à la dignité et à la sécurité.

L'Association France-Algérie, vous le savez, a chaque fois dénoncé avec la plus grande énergie, tous les actes de racisme et de xénophobie dont les Algériens ont été victimes.

Elle sera toujours à leur côté pour réclamer que justice leur soit rendue.

C'est ainsi qu'elle a introduit une demande de constitution de partie civile dans l'instance pénale ouverte pour le meurtre du jeune Habib GRIMZI. Dans l'état actuel de la législation, cette démarche n'a pas abouti. Elle sera renouvelée dès que les textes législatifs autorisant de telles actions seront adoptés.

Mais, nous pensons qu'il faut aller plus loin : car l'intolérance et le racisme se nourrissent avant tout, d'ignorance et de peur.

Nous avons les uns et les autres, à notre place et avec les moyens qui sont les nôtres, une immense tâche d'information à mener.

Il nous faut dénoncer le raisonnement simpliste qui, dans un raccourci trompeur, rapproche systématiquement les chiffres du chômage du nombre des étrangers présents sur notre sol.

Il nous faut expliquer aux Français que les travailleurs algériens qui ont participé à l'essor de notre économie ne sont pas la cause, mais les premières victimes de la crise actuelle, et que les rejeter serait non seulement indigne mais inopérant.

Il nous faut les convaincre de ce que la délinquance n'est pas le propre d'une communauté quelconque mais le plus souvent la conséquence de conditions de vie déplorables, d'une scolarité insuffisante et inadaptée, de l'incompréhension et du rejet par le plus grand nombre de jeunes, qui, plus que d'autres, ressentent la difficulté de vivre dans une société en pleine mutation.

Il faut leur apprendre que votre communauté, au-delà de l'image stéréotypée qui en est généralement donnée, est riche de valeurs culturelles et religieuses qui appartiennent au patrimoine commun de l'humanité.

L'Amicale des Algériens en Europe œuvre sans cesse dans cette voie, pour une meilleure compréhension entre Français et Algériens. L'Association France-Algérie s'y emploie également et continuera de s'y employer avec détermination aux côtés de tous ceux qui mènent le même combat.

La France et notamment cette région du Nord, où se tient aujourd'hui votre

Assemblée Générale, a su au cours de son histoire, accueillir des vagues successives d'immigration qui ont finalement chaque fois, donné un élan nouveau à son dynamisme et enrichi son patrimoine culturel et humain.

Il nous appartient finalement aux uns et aux autres de savoir « vivre ensemble avec nos différences ».

Votre assemblée générale aura à

débattre des nombreuses questions qui intéressent votre communauté. Elle aura aussi, je n'en doute pas, à définir les voies et moyens de cette action commune, pour relever un des plus grands défis de notre temps.

Je souhaite, Monsieur le Président, le plein succès de vos travaux et vous assure du soutien amical et constant de l'Association France-Algérie.

... du P.C.F...

Chers (ères) Camarades,

C'est avec le plus grand plaisir que le Parti Communiste Français a accueilli votre invitation à participer à l'ouverture de la XI^e Assemblée Générale de l'Amicale des Algériens en Europe.

Nous vous apportons le salut chaleureux et fraternel du Parti Communiste Français, de sa direction et, en premier lieu, de son secrétaire général, Georges Marchais.

Notre présence veut exprimer toute la solidarité et la sympathie de notre Parti au gouvernement algérien, à votre association, à ses dirigeants et militants, pour l'action menée en faveur de la coopération et l'amitié entre nos deux pays et pour la défense des droits et de la dignité des immigrés algériens.

Ces sentiments ont pris corps dans l'histoire des durs combats menés par nos deux peuples, par nos deux organisations contre le colonialisme, pour l'indépendance nationale, pour la solidarité et l'unité des travailleurs français et des immigrés algériens.

Ils ont été au cœur des rencontres entre le président Chadli Bendjedid et Georges Marchais, entre le F.L.N. et notre Parti, entre l'Amicale des Algériens en Europe et nos organisations, nos militants, nos élus à tous les niveaux.

Notre Parti Communiste Français se félicite de l'approfondissement des liens d'amitié et de coopération qui se sont développés entre nos deux pays depuis la victoire de la gauche en France, en Mai 1981. Le voyage officiel du prési-

dent Chadli Bendjedid en France, au début de novembre dernier, a marqué le cours nouveau de ces relations et les résultats obtenus témoignent des avantages mutuels d'une coopération fondée sur l'indépendance et la non ingérence dans l'intérêt de nos deux peuples.

Cette coopération qui couvre les domaines les plus divers, comme le souligne le récent voyage en Algérie du ministre français de la formation professionnelle, Marcel Rigout, doit encore se renforcer.

Le 30 novembre 1983, dans une déclaration commune, le Parti Communiste Français et l'Amicale des Algériens en Europe ont souligné les problèmes de l'immigration à résoudre et leur volonté d'agir en commun pour y contribuer.

Ensemble, nous avons souligné le caractère odieux des campagnes racistes de la droite et de l'extrême droite pour des raisons politiques évidentes. Pour nous, le racisme n'est pas une opinion mais un délit qui demande à être puni avec toute la légitime sévérité qu'appelle la loi anti-raciste de 1972 dont la rigueur doit encore être renforcée. Nous refusons tout amalgame qui consiste à présenter l'immigration comme source de chômage, d'insécurité, de criminalité, de mal vie.

Des travailleurs immigrés, notamment algériens, paient encore de leur vie les conséquences de ces campagnes fascistes. Les auteurs des actes racistes quels qu'ils soient, doivent être

jugés et condamnés en fonction de la monstruosité de leur crime.

Les mesures de licenciement prévues dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier dans l'automobile, comme chez Citroën, sont prétextes à de nouvelles campagnes anti-immigrés. Le Parti Communiste français réaffirme qu'il n'y a pas de sureffectifs dans l'automobile, que des solutions industrielles sont possibles.

Dans l'intérêt commun des travailleurs français et immigrés, le Parti Communiste Français s'est depuis des années prononcé pour l'arrêt de toute nouvelle immigration.

Comme le souligne notre déclaration commune, la rigueur de la loi contre les trafiquants et les employeurs de main-d'œuvre clandestine doit être à la base même de la lutte contre l'immigration illégale dont le patronat continue à favoriser l'introduction.

L'extension des accords commerciaux entre la France et l'Algérie, les transferts de technologie et de savoir faire peuvent contribuer à la réinsertion dans leur pays des Algériens immigrés en France candidats volontaires au retour avec la garantie de la plénitude de leurs droits acquis. Des stages de formation-retour correspondant aux besoins de l'Algérie et au désir des immigrés doivent être encouragés à tous les niveaux.

Les moyens nécessaires à la mise en application effective des mesures et orientations prises par le gouvernement de gauche pour l'insertion des populations immigrées dans la société française doivent être mis en œuvre.

Les concentrations excessives de familles en difficulté, immigrées et françaises, dans certaines villes appellent des mesures urgentes ;

Parmi celles-ci, la solidarité d'accueil des travailleurs immigrés entre toutes

les communes doit devenir effective. Il est nécessaire d'éliminer toute ségrégation sociale et raciale créatrice de véritables ghettos de la misère dans de nombreuses villes ouvrières. La cohabitation harmonieuse des habitants d'une cité, d'une ville, quelle que soit leur origine, doit guider toutes décisions.

L'insertion sociale des jeunes constitue un moyen efficace de combattre les inégalités. Les stages d'insertion et de qualification, les contrats emploi-formation, les droits nouveaux de formation continue sont autant de moyens permettant à l'ensemble des jeunes comme aux enfants d'immigrés d'accéder à un enseignement de qualité et aux connaissances des sciences et des techniques nouvelles. Le développement des zones d'éducation prioritaire, une qualification adaptée des maîtres, l'apprentissage de la langue et culture d'origine peuvent y contribuer.

Chers Camarades, conformément à son action constante et aux engagements pris en commun, notre Parti continuera à s'adresser aux travailleurs français, aux travailleurs immigrés en général et aux travailleurs algériens en particulier, en leur tenant le langage de la responsabilité. Les uns et les autres ont des droits à défendre et des devoirs à accomplir. Ensemble, ils doivent rejeter le piège du racisme et de la division. Ensemble, ils doivent assurer le respect de la dignité et des droits de chacun. Ensemble, ils doivent comprendre que la vie en société suppose un minimum de règles à assumer pour le respect de la solidarité de tous, pour vivre ensemble.

En vous réaffirmant notre chaleureuse solidarité, nous souhaitons, chers camarades, le plus grand succès aux travaux de votre XI^e Assemblée générale.

...de M. Henri Krasucki, Secrétaire général de la C.G.T....

La Direction confédérale de la C.G.T. tient à vous remercier de l'invitation fraternelle que vous lui avez adressée à l'occasion de la tenue de la onzième Assemblée générale de l'Amicale des Algériens en Europe.

La C.G.T. depuis de nombreuses années a eu l'occasion d'affirmer et de prouver sa solidarité au peuple algérien notamment dans les moments difficiles de la lutte pour sa libération.

Comme j'ai eu l'occasion de l'affirmer à Alger lors de la rencontre avec l'U.G.T.A., le 31 mars 1983, c'est toujours un sujet de fierté pour la C.G.T. d'être aux côtés des travailleurs, du peuple algérien et des organisations qu'il s'est données.

Nous sommes en effet pour une coopération concrète et efficace pour la défense des travailleurs algériens immigrés en France tant en ce qui concerne les droits sociaux, la formation professionnelle que tout autre droit qui serait bafoué notamment celui de la sécurité.

Dans la déclaration commune C.G.T.-A.A.E. du 3 octobre 1983 nous dénonçons le déchaînement de la violence et de la haine raciale.

Aujourd'hui, le racisme n'a pas cessé, c'est pour ce motif que nous avons engagé une campagne qui se déroulait du 1^{er} janvier au 21 mars 1984. Nous avons organisé un Colloque

auquel l'U.G.T.A. et l'Amicale ont bien voulu porter leur concours. Au moment où la droite avec le soutien de la presse désigne le travailleur immigré comme le bouc émissaire de la crise économique, la C.G.T. réaffirme que le travailleur immigré est victime, comme l'ensemble des travailleurs, et que les coupables sont à trouver du côté de leurs exploitants communs.

La campagne dite du « retour des travailleurs immigrés » peut alimenter cette opinion qu'avec le départ des immigrés l'économie marcherait mieux et qu'il n'y aurait plus de chômage. La C.G.T. ne s'y associe pas. Elle s'en tient au respect du droit de chaque travailleur de choisir volontairement de retourner au pays, sans pression et en garantissant ses intérêts légitimes.

A l'occasion de votre 11^e Assemblée générale la C.G.T. réaffirme qu'il est nécessaire de renforcer la coopération entre nos organisations et entre nos pays.

Nous pouvons nous réjouir des réalisations effectuées dans le cadre des accords C.G.T.-U.G.T.A. entre les secteurs professionnels, les comités régionaux et certaines de nos Unions départementales comme le Rhône et le Nord, nous saluons également les efforts effectués au niveau de l'éducation et de la formation concrétisés par un stage au

Centre d'Education syndicale de la C.G.T. à Courcelle.

Il nous reste encore bien des tâches à accomplir pour contribuer à la réalisation d'un nouvel ordre économique tant au plan national qu'international.

Dans l'immédiat et dans le cadre du renouvellement des accords franco-algériens du 27 décembre 1968, complétés par l'échange de lettres du 18 septembre 1980, nous vous avons transmis les « propositions de la C.G.T. pour

l'amélioration des accords franco-algériens » avant de les remettre au gouvernement français.

Nous souhaitons que les rapports de coopération entre la France et l'Algérie évoluent encore d'une manière plus positive et nous souhaitons un renforcement des liens déjà très solides entre la C.G.T., l'U.G.T.A. et l'A.A.E.

Nous souhaitons, chers camarades, bon succès à vos travaux et vous adressons nos plus fraternelles salutations.

...de la CFDT...

En vous adressant son fraternel salut, la CFDT veut témoigner de la place particulière occupée par les travailleurs maghrébins et plus spécialement les travailleurs algériens au centre de l'immigration de ce pays. Mais, reconnaissons-le, dans ce climat de crise qui traverse notre société, il s'agit là d'un privilège redoutable et peu enviable. Tandis que le corporatisme, le protectionisme et la xénophobie apparaissent comme une tentation permanente pour une partie de l'opinion publique, l'immigration algérienne, en raison même de l'histoire et de sa place en France, en ressent particulièrement les effets douloureux.

Cette consternante et trop longue énumération des violences racistes contre les immigrés d'origine maghrébine, parallèlement à la percée d'un discours politique ouvertement raciste, nous oblige à dénoncer sans faiblesse ceux qui exploitent et aggravent les tensions pour les rendre insupportables aux travailleurs immigrés. C'est le sens de la démarche faite le 21 mars dernier par la CFDT et la Confédération Européenne des Syndicats auprès du président du Parlement Européen, pour que les élections européennes de juin prochain ne donnent pas lieu à un étalage de haine nationaliste et xénophobe contre les millions d'immigrés résidant en Europe.

En France même il est urgent de renforcer les lois anti-racistes pour qu'elles s'étendent aux violences contre les personnes et protègent leurs victimes, même si, croyons-nous, la répression ne saurait faire disparaître à elle seule les agressions racistes.

Aussi bien la CFDT ne veut pas se contenter de rendre responsables la droite et les racistes de la situation faite aux immigrés. Il nous faut répondre au défi posé par la crise elle-même qui rend plus difficile la cohabitation entre français et immigrés. C'est pourquoi nous voulons en priorité mener une action pour combattre les inégalités dont sont victimes les travailleurs immigrés sur leurs lieux de travail, ou en matière de logement, d'éducation ou de formation. La CFDT veut favoriser

toute démarche qui dépasse la seule mobilisation des forces anti-racistes et qui permette aux français et aux immigrés d'agir ensemble en profondeur pour modifier leur environnement quotidien là où ils travaillent et vivent avec leurs familles.

Les problèmes de restructuration auxquels s'affronte l'industrie française et particulièrement les branches où sont concentrés les salariés étrangers nous donnent l'occasion de dissiper deux illusions. La 1^{ère} est que le départ des immigrés serait une solution au chômage et aux reconversions éventuelles. L'expérience de ces dernières années nous montre ensuite que ces retours ne concerneront vraisemblablement qu'un nombre limité de travailleurs volontaires.

La CFDT en tire deux conclusions pour son action. En premier lieu il s'agit de porter en priorité nos efforts pour que tous les salariés, français ou non, aient les garanties de garder leur emploi ou d'en retrouver un, en cas de reconversion, moyennant une formation appropriée. Ensuite, jugeant depuis toujours comme inacceptable la proposition d'une simple prime au retour, la CFDT réaffirme qu'il convient de garantir le caractère volontaire et les conditions efficaces d'un projet de réinsertion au pays d'origine pour ceux qui choisiront cette solution. Cela passe par une négociation préalable avec les syndicats au sein de l'entreprise, et suppose des accords bilatéraux clairs entre pays concernés qui témoignent de leurs efforts communs pour en assurer les meilleures possibilités de réalisation. Toute autre voie nous paraît vaine et illusoire.

L'immigration algérienne a acquis depuis longtemps le droit de vivre et de travailler en France dans la dignité. Ce droit ne peut faire l'objet d'aucun enjeu politique.

En vous souhaitant de fructueux travaux à l'occasion de cette Assemblée Générale.

Vive la solidarité entre nos deux pays !

PARIS LE 14 MAI 1984

... et de la Ligue française de l'enseignement

L'Amicale des Algériens en Europe et la Ligue française de l'enseignement ont signé une convention, c'est dire qu'il y a une convergence de vues entre nos deux associations. Elle se traduit, dans les domaines qui nous sont communs,

par une coopération qui doit se développer.

La Ligue Française adresse le salut fraternel à l'Amicale des Algériens en Europe et formule des vœux de plein succès à ses travaux.

12^e SESSION DU COMITE CENTRAL DU FLN

Mobilisation et Travail

« J'invite tous les responsables et tous les militants dans leur ensemble et tous les citoyens à la mobilisation et au travail pour concrétiser les objectifs tracés. Car, l'important n'est pas seulement de tracer des objectifs ou de prendre des décisions politiques, mais de les appliquer réellement sur le terrain ».

Ces paroles prononcées par le président Chadli Bendjedid, président de la République, secrétaire général du Parti du FLN, dans son allocution de clôture, résument l'esprit qui a marqué les travaux de la 12^e session du comité central du FLN qui s'est réunie les 22 et 23 mai à Alger : mobilisation et travail.

Les travaux de cette 12^e session, auxquels ont assisté, en tant qu'observateurs, un certain nombre de cadres supérieurs ayant contribué à la préparation des dossiers, ont porté sur quatre points : les grands choix du prochain plan quinquennal, l'application de la politique nationale de la jeunesse, le budget du Parti pour l'année 1985 et la politique générale. Trois résolutions et une recommandation ont été adoptées.

Concernant les grands choix du prochain plan quinquennal (1985-1989), le comité central a défini une série de recommandations visant tous les domaines du développement économique et social de l'Algérie : croissance démographique, emploi, éducation, formation, satisfaction des besoins socio-culturels, urbanisme, gestion, investissements, production, agriculture, activités industrielles, infrastructures et organisation.

La recommandation relative à l'application de la politique nationale de la jeunesse souligne l'importance du rôle et de la mission dévolue au Haut Conseil de la Jeunesse dans les domaines de la planification, de l'animati-

tion et du suivi des différentes activités nationales.

L'introduction de la formation idéologique, politique, morale et religieuse dans les programmes du système éducatif, la satisfaction des besoins sociaux et culturels, le renforcement et l'élargissement du mouve-

Conformément aux statuts du parti, le Comité central, « la plus haute instance du parti FLN dans l'intervalle de deux congrès, se réunit sur convocation du Secrétaire général en session ordinaire au moins une fois tous les six mois, et en session extraordinaire à la demande soit des 2/3 de ses membres, soit du Secrétaire général (art. 101 des statuts du FLN).

Jusqu'à présent, le Comité central du parti a tenu onze sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires. Après la première session consacrée aux efforts prodigués en vue du parachèvement des institutions du parti et à l'installation des structures de base conformément aux statuts du parti, la deuxième session (26-31 décembre 1979) a eu à examiner des problèmes urgents, notamment les problèmes du logement et de l'hydraulique.

Six points étaient inscrits à l'ordre du jour :

— politique générale ; habitat ; hydraulique ; éducation, formation ; cellule d'entreprise ; le plan.

La troisième session qui s'est tenue du 3 au 7 mai 1980, a été consacrée, outre les problèmes de politique générale, à l'étude de la question portant sur la généralisation de l'utilisation de la langue nationale,

ment scout sont quelques-uns des moyens décidés en faveur de cette politique nationale de la jeunesse.

Poursuivre, approfondir et consolider le contenu démocratique de la politique de décentralisation, souligne, quant à elle, la résolution de politique générale qui appelle tous les militants à redoubler d'efforts dans le cadre de la mobilisation sans relâche et la symbiose avec les masses.

Le comité central, qui enregistre avec satisfaction l'important taux de réalisation

obtenue par le premier plan quinquennal, invite tous les travailleurs, tous les cadres et toutes les forces vives du pays à une mobilisation accrue et à un redoublement d'efforts afin d'atteindre les objectifs stratégiques qui seront contenus dans le deuxième plan quinquennal qui permettra au pays, dans des conditions internationales difficiles, de garantir l'indépendance économique, l'autosuffisance, l'élargissement de la base matérielle de l'économie nationale et le développement de la production, notamment agricole.

Les sessions du comité central

l'agriculture et le tourisme.

Au cours de la quatrième session, quatre résolutions ont été adoptées : politique générale ; organique, énergie et santé.

En sa réunion pour la 5^e session, du 30 juin au 2 juillet 1981, le Comité central a étudié notamment le dossier de la politique culturelle.

En décembre 1981, (du 22 au 24), le Comité central s'est réuni pour la sixième fois, à la veille de l'année qui a marqué la célébration du 20^e anniversaire de l'indépendance nationale. Au cours de cette session, ont été étudiés les problèmes inhérents au rôle et à la place du secteur privé économique national, au contrôle et à la vérification des comptes du parti pour les exercices 1979 et 1980 et à l'adoption du budget de fonctionnement du parti pour l'année 1982.

La septième session (15-17 juin 1982) a été consacrée à deux dossiers importants : ceux de l'information et de la jeunesse.

Au cours de sa huitième session, le Comité central s'est réuni du 29 au 31 décembre 1982 et a procédé à l'évaluation de l'application des décisions prises lors de sessions précédentes et relatives aux secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique, de l'habitat, du tourisme et de l'énergie.

La neuvième session a adopté le rapport portant sur la politique nationale de l'organisation de la famille. Une commission ad hoc a été chargée de préparer le dossier relatif à l'organisation de la famille algérienne.

Le Comité central s'est réuni en session extraordinaire le 13 septembre 1983 afin de décider de la tenue du V^e congrès du parti FLN (19 au 22 décembre).

Cette session a été consacrée à l'étude des différents textes préparés par la commission nationale.

Quant à la dixième session qui s'est tenue le 18 décembre 1983, ses travaux ont été axés sur les préparatifs pour la tenue du V^e congrès du parti, son ordre du jour et les efforts déployés pour qu'il se tienne dans les meilleures conditions. Après les élections présidentielles, le Comité central s'est réuni pour la onzième fois le 16 janvier 1984 et a approuvé la liste du Bureau politique présentée par le Secrétaire général, président de la République conformément à l'article 115 des statuts du parti. Avant d'approuver cette liste, le Comité central a adopté le règlement intérieur du parti et le règlement intérieur du Comité central.

Le président Chadli préside les grandes manœuvres de l'ANP

Le président Chadli Bendjedid a présidé, le 19 mai dans la deuxième région militaire, les grandes manœuvres de l'Armée Nationale Populaire. Le colonel Abdallah Belhouichet, membre du Bureau politique, vice-ministre de la Défense nationale, inspecteur général de l'ANP, le commandant de la 2^e région militaire ainsi que les membres du gouvernement et des officiers supérieurs de l'ANP avaient accompagné le président Chadli aux manœuvres.

Les blindés, l'aviation, l'artillerie, la défense aérienne du terri-

toire, des troupes aéroportées et des missiles ont été mobilisés pour ces manœuvres qui ont donné un aperçu de la puissance de l'ANP dont la modernisation et la maîtrise technologique ont été particulièrement remarquées. Tout en participant à l'édification du pays, l'ANP a démontré que l'on pouvait compter sur elle pour la défense du territoire et l'intégrité de ses frontières.

Ces manœuvres ont été clôturées par une cérémonie au cours de laquelle le président Chadli a passé en revue les unités qui ont pris part aux manœuvres.

